	COMPTE RENDU **DU CONSEIL DE COMMUNAUTE** **Séance du 6 avril 2022**
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 79 Présents : 59 Votants : 71	**DATE :** - De convocation : 30 mars 2022 - De l'affichage : 7 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le six avril à 19h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne communautaire de Saint Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

PRESENTS :

BIDOT Jacky	TEYSSIER Louis	LEFEVRE Didier	ROBIOLLE Hubert
BOURDIN Jean-Dominique	COURT Serge	MASSON Jean-Michel	DELIVERT Florent
BINET Jean-René	LEMESLE Jean	HAREL Anne	BOUDIER Régis
LEFRANC Daniel	GUILLOTTE Hubert	LEGOUBEY Jean-Pierre	LEDOUX Dany
LECONTE Valérie	PIGASSE Nicolas	LAURENT David	HENNEQUIN Claude
HEWERTSON Sophie	LEMIERE Michel	BELLAIL Rémi	BOSCHER Bernard
VAUGEOIS Philippe	JARDIN Rodolphe	VINCENT Patricia	PERRODIN Jean-Pierre
FOURNIER Delphine	LEFEVRE Claude	LESAULNIER Jean-Louis	HUREL Grégory
HELAINE Daniel	MOREL Jacques	MACÉ Richard	GIGAN Aurélie
GALBADON Grégory	GRANDIN Sébastien	BELLEE Jean-Pierre	HUET Laurent
VILQUIN Franck	LANGLOIS Pascal	LEMOINE Sylvie	BOUILLON Emmanuelle
GUILLE Hervé	GAUNELLE Mireille	RAULT Jean-Benoît	RIHOUEY Hubert
VOISIN Michel	DEBRAY Pierre-Henri	JOUANNO Guy	D'ANTERROCHES Philippe
ROUXEL David	CLEMENT Corinne	QUESNEL Bruno	DURAND Benoît
ALEXANDRE Gisèle	SAVARY Etienne	FAUTRAT Aurélie	

ABSENTS EXCUSES :

Pauline LAINÉ (pouvoir à Jean-René BINET), Catherine de la HOUGUE (pouvoir à Daniel HELAINE), Pierre VOGT (pouvoir à Jacky BIDOT), Nadège DELAFOSSE (pouvoir à David ROUXEL), Elodie BOURSIN (pouvoir à Corinne CLEMENT), Marine DEFOY (pouvoir à Daniel LEFRANC), Jean-Claude HEURTAUX (pouvoir à Michel VOISIN), Hervé AGNES (pouvoir à Dany LEDOUX), Sonia LARBI (pouvoir à Grégory GALBADON), Bruno LAUNAY (pouvoir à Sylvie LEMOINE), Yves LEMOUTON (pouvoir à Sébastien GRANDIN), Laurent HUET (pouvoir à Aurélie GIGAN), Marc JOUANNE (pouvoir à Hervé GUILLE)

ABSENTS :

Joël DOYERE, Martial SALVI, Claude BOSQUET, Patrick OUTREQUIN, Béatrice GOSSELIN, Justine LEBOUTEILLER, Jacques MARIE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien GRANDIN désigné conformément à l'article désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

Ordre du jour

N°1 - Election du 9ème vice-président.....5
N°2 - Election d'un conseiller délégué.....5
N°3 - Remplacement du représentant à NORMANTRI.....6
N°4 - Modification d'un représentant au syndicat mixte Point fort environnement.....6
N°5 - Budget annexe Activités économiques – Reprise anticipée des résultats 2021.....6
N°6 - Budget annexe Activités économiques – Budget Primitif 2022.....8
N°7 - Budget annexe ZA DELASSE – Reprise anticipée des résultats 2021.....9
N°8 - Budget annexe ZA DELASSE – Budget Primitif 2022.....12
N°9 - Budget annexe ZA Gouville lotissement Artisanal – Reprise anticipée des résultats 2021.....13
N°10 - Budget annexe ZA Gouville lotissement Artisanal – Budget Primitif 2022.....16
N°11 - Budget annexe Saint-Pierre – Reprise anticipée des résultats 2021.....18
N°12 - Budget annexe ZA Saint-Pierre – Budget Primitif 2022.....20
N°13 - Budget Annexe ZA du Château de la Mare – Reprise anticipée des résultats 2021.....21
N°14 - Budget Annexe ZA du Château de la Mare – Budget Primitif 2022.....24
N°15 - Budget annexe ZA Regneville – Reprise anticipée des résultats 2021.....26
N°16 - Budget annexe ZA Regnéville – Budget Primitif 2022.....28
N°17 - Budget Annexe ZA Gouville Conchylicole - reprise anticipée des résultats 2021.....29
N°18 - Budget annexe ZA Gouville conchylicole – Budget Primitif 2022.....32
N°19 - Budget annexe Réseau Eau de Mer – Reprise anticipée des résultats 2021.....33
N°20 - Budget annexe Réseau Eau de Mer : modification des tarifs.....36
N°21 - Budget annexe Réseau Eau de Mer – Budget Primitif 2022.....36
N°22 - Budget annexe SPANC – Reprise anticipée des résultats 2021.....38
N°23 - Budget annexe SPANC – Budget Primitif 2022.....40
N°24 - Budget annexe GEMAPI – Reprise anticipée des résultats 2021.....42
N°25 - Détermination du produit de la taxe GEMAPI attendu pour 2022.....44
N°26 - Budget annexe GEMAPI – Budget Primitif 2022.....44
N°27 - Budget GEMAPI: création d'AP-CP relatives au projet partenarial d'aménagement.....46
N°28 - Budget annexe Déchets Ménagers – Reprise anticipée des résultats 2021.....48
N°29 - Vote du taux de TEOM 2022.....50
N°30 - Budget annexe Déchets Ménagers – Budget Primitif 2022.....55
N°31 - Budget annexe ADS – Reprise anticipée des résultats 2021.....57
N°32 - Budget annexe ADS – Budget Primitif 2022.....59
N°33 - Budget annexe Cinémas – Reprise anticipée des résultats 2021.....60
N°34 - Budget annexe Cinémas – Budget Primitif 2022.....63
N°35 - Budget annexe Santé – Reprise anticipée des résultats 2021.....64
N°36 - Budget Santé – Budget Primitif 2022.....67
N°37 - Budget Général – Reprise anticipée des résultats 2021.....69
N°38 - Vote des taux ménages et du taux de CFE.....71
N°39 - Budget Général – Budget Primitif 2022.....72
N°40 - Budget Général : actualisation des AP/CP.....77
N°41 - Budget général : création d'AP-CP relative à l'aménagement d'un siège communautaire.....78
N°42 - Budget général : création d'AP-CP relative à rénovation du Centre de Loisirs de Hambye.....79
N°43 - Budget général : création d'AP-CP relatives aux logiciels informatiques.....80
N°44 - Budget général : création d'AP-CP relative au projet partenarial d'aménagement.....82
N°45 - Budget Général – Durée d'amortissement subventions en nature.....83
N°46 - Tableau des emplois.....83
N°47 - Définition d'un projet et création de 2 emplois non permanents nécessaires à la réalisation de ce projet.....86

Emploi....88
et catégorie hiérarchique....88
N°48 - Autorisation de non prescription quadriennale concernant les travaux sur la ZA Regneville.89
N°49 - Reversement du contrat enfance jeunesse 2020....89
N°50 - Remboursement de frais à un tiers....90

Approbation des procès-verbaux des 23 février, 9 mars et 23 mars 2022

Les comptes rendus des 23 février avec les modifications apportées et 23 mars 2022 sont approuvés à l'unanimité.
Le compte rendu du 9 mars 2022 est approuvé à l'unanimité, Sébastien Grandin s'abstenant.

N°1 - Election du 9ème vice-président

Monsieur Pierre VOGT a présenté sa démission de ses fonctions de vice-président de Coutances mer et bocage en charge des déchets.

Monsieur le président souhaite mettre en place une organisation de la gouvernance de la thématique des déchets sur deux postes : un vice-président et un conseiller délégué. Sur ces postes, il propose la candidature de monsieur Hubert GUILLOTTE pour assurer les fonctions de vice-président en charge des déchets et celle de madame Corinne CLEMENT en tant que conseillère déléguée.

Le vice-président aurait plus particulièrement en charge les aspects relatifs à l'organisation des collectes, au fonctionnement et à la modernisation des déchetteries, et aux marchés de traitement des déchets. La conseillère déléguée aurait plus particulièrement en charge les actions de sensibilisation et le suivi de l'élaboration du programme local de prévention des déchets.

Il est proposé au conseil de communauté de procéder à l'élection au scrutin secret d'un ou d'une vice-président(e).

Jean-Benoît RAULT indique qu'une importante augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est prévue. Certaines collectivités travaillent sur une taxe incitative. Auparavant, il y avait une fin de non-recevoir sur cette question. Quelle est votre position sur le sujet.
Monsieur le président indique qu'il s'agit d'un sujet de fond qui devra être travaillé par la commission.

→ Monsieur Hubert GUILLOTTE présente sa candidature.

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1er tour de scrutin :

- nombre de votants : 70
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 15
- nombre de suffrages exprimés : 55
- majorité absolue : 28
- suffrages obtenus par :
    - Hubert GUILLOTTE : 37
    - Jean-Michel MASSON : 1
    - David LAURENT : 1
    - Hervé GUILLE : 1
    - Dany LEDOUX : 1
    - Jean-Pierre PERRODIN : 1
    - Corinne CLEMENT : 13

Monsieur Hubert GUILLOTTE ayant obtenu la majorité, est déclaré 9ème vice-président.

N°2 - Election d'un conseiller délégué

Suite à l'élection du vice-président en charge des déchets, il est proposé de procéder à l'élection d'un conseiller délégué chargé de l'accompagner. Ce conseiller délégué aura notamment en charge de travailler sur les actions de sensibilisation en lien avec la mise en œuvre des nouvelles consignes de tri.

Monsieur le président propose la candidature de madame Corinne CLEMENT pour ce poste.

Il est proposé au conseil de communauté de procéder à l'élection au scrutin secret d'un ou d'une conseillère déléguée.

→ Madame Corinne CLEMENT présente sa candidature**.**

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1er tour de scrutin :

- nombre de votants : 70
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 4
- nombre de suffrages exprimés : 66
- majorité absolue : 34
- suffrages obtenus par :
    - Corinne CLEMENT : 57
    - Hubert GUILLOTTE : 3
    - Emmanuelle BOUILLON : 1
    - Jean-Pierre PERRODIN : 2
    - Sébastien GRANDIN : 1
    - Jean-Benoît RAULT:1
    - Rémi BELLAIL : 1

Madame Corinne CLEMENT ayant obtenu la majorité, est déclarée 4ème conseillère déléguée.

N°3 - Remplacement du représentant à NORMANTRI

Au sein de la société publique locale NORMANTRI, Coutances mer et bocage dispose d'un représentant à l'assemblée générale et d'un représentant au conseil de d'administration. Suite à l'élection d'un(e) nouvel(le) élu(e) en charge des déchets, il est souhaitable qu'il (elle) soit le représentant de la collectivité au sein de ces instances.

Il est proposé au Conseil de désigner le (la) nouvel(le) élu(e) en charge pour siéger dans ces instances.

→ Unanimité – madame Corinne CLEMENT est désignée pour siéger dans ces instances

N°4 - Modification d'un représentant au syndicat mixte Point fort environnement

Coutances mer et bocage dispose de trois représentants titulaires et trois représentants suppléants au syndicat mixte Point fort environnement. Suite à la démission de monsieur Pierre VOGT, il apparaît souhaitable que le ou la nouvel(le) élu(e) en charge des déchets siège au sein de ce syndicat.

Il est proposé au Conseil de procéder à la nomination d'un nouveau représentant au syndicat mixte Point fort environnement en lieu et place de monsieur Pierre VOGT.

→ Unanimité - monsieur Hubert GUILLOTTE est désigné pour siéger au sein du syndicat mixte Point fort environnement en lieu et place de monsieur Pierre VOGT.

N°5 - Budget annexe Activités économiques – Reprise anticipée des résultats 2021

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),

- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe Activités Economiques, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe Activités Economiques fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	497 104,56 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	496 918,98 €
A - Résultat estimé de l'exercice	-185,58 €
B - Résultats antérieurs reportés	0,00 €
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	**-185,58 €**
(si C est négatif, report du déficit	
ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	509 998,29 €
Recettes d'investissement (hors 001)	1 120 146,03 €
Résultat estimé de l'exercice	610 147,74 €
Résultats antérieurs reportés	-385 086,94 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	**225 060,80 €**
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	**225 060,80 €**
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
E - Solde des restes à réaliser	
d'investissement N-1 (4)	**0,00 €**
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	-185,58 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	185,58 €

Si le compte administratif 2021 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2022, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe Activités Economiques, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2022 de ce Budget Annexe.

→ **Unanimité**

N°6 - Budget annexe Activités économiques – Budget Primitif 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget Activités Economiques, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe Activités Economiques, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES - BUDGET PRIMITIF 2022

Budget comprenant les locations de terrains et de bâtiments à vocation économique (y compris crédits-baux): Coutances, St-Sauveur-Lendelin, Gavray, Quettreville-sur-Sienne, Blainville

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021(BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	Solde de la section de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €		185,58 €	185,58 €
	Ch.	011	Charges à caractère général	155 735,00 €	111 873,08 €		178 635,00 €	178 635,00 €
	Ch.	65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,67 €		10,00 €	10,00 €
	Ch.	66	Charges financières	33 830,00 €	32 064,92 €		30 500,00 €	30 500,00 €
	Ch.	67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	529,94 €		2 000,00 €	2 000,00 €
	Ch.	68	Dotations aux provisions	3 000,00 €			3 000,00 €	3 000,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	*194 575,00 €*	*144 468,61 €*	0,00 €	214 145,00 €	214 145,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	023	*Virement à la section d'investissement*	*102 832,00 €*	*0,00 €*		*105 574,42 €*	*105 574,42 €*
	Ch.	042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*352 638,00 €*	*352 635,95 €*		*157 195,00 €*	*157 195,00 €*
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*455 470,00 €*	*352 635,95 €*	*0,00 €*	*262 769,42 €*	*262 769,42 €*
BUDGET PRIMITIF 2022 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				650 045,00 €	497 104,56 €	0,00 €	477 100,00 €	477 100,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021(BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	Solde de la section de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Ch.	75	Autres produits de gestion courante	650 045,00 €	496 918,08 €		477 100,00 €	477 100,00 €
	Ch.	77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €			0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	*650 045,00 €*	*496 918,08 €*	0,00 €	477 100,00 €	477 100,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0,00 €*	*0,00 €*			*0,00 €*
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
BUDGET PRIMITIF 2022 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT				650 045,00 €	496 918,08 €	0,00 €	477 100,00 €	477 100,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021(BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	385 086,94 €	385 086,94 €			0,00 €
	Ch.	023	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €		10 030,22 €	10 030,22 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	503 175,00 €	503 173,29 €		194 850,00 €	194 850,00 €
	Ch.	20	Immobilisations incorporelles	0,00 €			60 000,00 €	60 000,00 €
	Ch.	204	Subventions d'équipement versées	160 000,00 €	0,00 €		160 000,00 €	160 000,00 €
	Ch.	21	Immobilisations corporelles	266 825,00 €	6 825,00 €		329 950,00 €	329 950,00 €
	Ch.	23	Immobilisations en cours				2 000,00 €	2 000,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	*930 000,00 €*	*509 998,29 €*	0,00 €	756 830,22 €	756 830,22 €
Opérations d'ordre	Ch.	041	*Opérations patrimoniales*					*0,00 €*
	Ch.	040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
BUDGET PRIMITIF 2022 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT				1 315 086,94 €	895 085,23 €	0,00 €	756 830,22 €	756 830,22 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021(BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €			225 060,80 €	225 060,80 €
	Ch.	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €			269 000,00 €	269 000,00 €
	Ch.	10	Dotations, fonds divers et réserves	251 460,08 €	251 460,08 €			0,00 €
	Ch.	13	Subventions d'investissement	286 000,00 €	186 000,00 €			0,00 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	322 156,86 €	330 050,00 €			0,00 €
								0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	*859 616,94 €*	*767 510,08 €*	0,00 €	494 060,80 €	494 060,80 €
Opérations d'ordre	Ch.	021	*Virement de la section d'exploitation*	*102 832,00 €*			*105 574,42 €*	*105 574,42 €*
	Ch.	040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*352 638,00 €*	*352 635,95 €*		*157 195,00 €*	*157 195,00 €*
	Ch.	041	*Opérations patrimoniales*					*0,00 €*
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*455 470,00 €*	*352 635,95 €*	0,00 €	262 769,42 €	262 769,42 €
BUDGET PRIMITIF 2022- RECETTES D'INVESTISSEMENT				1 315 086,94 €	1 120 146,03 €	0,00 €	756 830,22 €	756 830,22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

Madame GIGAN demande quels terrains constituent la réserve foncière sur St Sauveur villages.
Monsieur VILQUIN indique qu'il s'agit des terrains situés face à la déchetterie, dont une partie est propriété de la communauté de communes et l'autre partie appartient à la commune.

→ Unanimité

N°7 - Budget annexe ZA DELASSE – Reprise anticipée des résultats 2021

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),

- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ZA Delasse, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ZA Delasse fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	34 131,94 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	34 132,79 €
A - Résultat estimé de l'exercice	0,85 €
B - Résultats antérieurs reportés	-200,00 €
C - Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(si C est négatif, report du déficit** **ligne D 002 ci-dessous)**	**-199,15 €**
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	24 440,33 €
Recettes d'investissement (hors 001)	33 331,94 €
Résultat estimé de l'exercice	8 891,61 €
Résultats antérieurs reportés	-79 643,83 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	**-70 752,22 €**
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	**0,00 €**
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	**70 752,22 €**
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	0,00 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	0,00 €
E - Solde des restes à réaliser **d'investissement N-1 (4)**	**0,00 €**
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	70 752,22 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	-199,15 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	**0,00 €**
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	**199,15 €**

Si le compte administratif 2021 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2022, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe ZA Delasse, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2022 de ce Budget Annexe.

→ Unanimité

N°8 - Budget annexe ZA DELASSE – Budget Primitif 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget Zone d'Activités de Delasse, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe Zone d'Activités de Delasse, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

BUDGET ZA DELASSE - BUDGET PRIMITIF 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	Solde de la section de fonctionnement reporté	200,00 €	200,00 €		199,15 €	199,15 €
	Ch.	011	Charges à caractère général	23 600,00 €	200,00 €		4 400,00 €	4 400,00 €
	Ch.	65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,00 €		10,00 €	10,00 €
	Ch.	66	Charges financières	400,00 €	300,00 €		250,00 €	250,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	24 010,00 €	500,00 €	0,00 €	4 660,00 €	4 660,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	127 784,33 €	33 331,94 €		275 601,37 €	275 601,37 €
	Ch.	043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	400,00 €	300,00 €		3 650,00 €	3 650,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	128 184,33 €	33 631,94 €	0,00 €	279 251,37 €	279 251,37 €
BP 2022 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				152 394,33 €	34 131,94 €	0,00 €	284 110,52 €	284 110,52 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	70	Ventes produits fabriqués, prestations	103 844,00 €	0,00 €		275 601,37 €	275 601,37 €
	Ch.	75	Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,85 €		10,00 €	10,00 €
	Ch.	77	Produits exceptionnels	0,00 €	9 391,61 €		0,00 €	0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	103 854,00 €	9 392,46 €	0,00 €	275 611,37 €	275 611,37 €
Opérations d'ordre	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 140,33 €	24 440,33 €		4 849,15 €	4 849,15 €
	Ch.	043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	400,00 €	300,00 €		3 650,00 €	3 650,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	48 540,33 €	24 740,33 €	0,00 €	8 499,15 €	8 499,15 €
BP 2022 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT				152 394,33 €	34 132,79 €	0,00 €	284 110,52 €	284 110,52 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	79 643,83 €			70 752,22 €	70 752,22 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €			200 000,00 €	200 000,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 140,33 €	24 440,33 €		4 849,15 €	4 849,15 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	48 140,33 €	24 440,33 €	0,00 €	4 849,15 €	4 849,15 €
BP 2022- DEPENSES D'INVESTISSEMENT				127 784,16 €	24 440,33 €	0,00 €	275 601,37 €	275 601,37 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées					0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	127 784,33 €	33 331,94 €		275 601,37 €	275 601,37 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	127 784,33 €	33 331,94 €	0,00 €	275 601,37 €	275 601,37 €
BP 2022 - RECETTES D'INVESTISSEMENT				127 784,33 €	33 331,94 €	0,00 €	275 601,37 €	275 601,37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN SUREQUILIBRE A : 0,00 €

→ Unanimité

N°9 - Budget annexe ZA Gouville lotissement Artisanal – Reprise anticipée des résultats 2021

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),

- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ZA Gouville Lotissement Artisanal, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ZA Gouville Lotissement Artisanal fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	308 381,35 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	308 381,33 €
A - Résultat estimé de l'exercice	-0,02 €
B - Résultats antérieurs reportés	-2 693,00 €
C - Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**-2 693,02 €**
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	167 728,48 €
Recettes d'investissement (hors 001)	139 805,85 €
Résultat estimé de l'exercice	-27 922,63 €
Résultats antérieurs reportés	-140 544,85 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	**-168 467,48 €**
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	**168 467,48 €**
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	0,00 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	0,00 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	**0,00 €**
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	168 467,48 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	-2 693,02 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	**2 693,02 €**

Si le compte administratif 2021 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2022, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe ZA Gouville Lotissement Artisanal, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2022 de ce Budget Annexe.

→ Unanimité

N°10 - Budget annexe ZA Gouville lotissement Artisanal – Budget Primitif 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget Zone d'Activités Gouville Lotissement Artisanal, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe Zone d'Activités Gouville Lotissement Artisanal, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

BUDGET ZA LOTISSEMENT ARTISANAL DE GOUVILLE - BUDGET PRIMITIF 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte adm inistratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	Solde de la section de fonctionnement reporté	2 693,00 €	2 693,00 €		2 693,02 €	2 693,02 €
	Ch.	011	Charges à caractère général	251 060,00 €	167 728,48 €		44 450,00 €	44 450,00 €
	Ch.	65	Autres charges de gestion courante	12,00 €	0,02 €		10,00 €	10,00 €
	Ch.	66	Charges financières	100,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	251 172,00 €	167 728,50 €	0,00 €	44 460,00 €	44 460,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	194 400,00 €	139 805,85 €		215 610,50 €	215 610,50 €
	Ch.	043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	1 160,00 €	847,00 €		1 100,00 €	1 100,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	195 560,00 €	140 652,85 €	0,00 €	216 710,50 €	216 710,50 €
			BP 2022 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	449 425,00 €	311 074,35 €	0,00 €	263 863,52 €	263 863,52 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte adm inistratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	70	Ventes produits fabriqués, prestations	137 400,00 €	122 705,85 €		175 710,50 €	175 710,50 €
	Ch.	74	Dotations et participations	57 000,00 €	17 100,00 €		39 900,00 €	39 900,00 €
	Ch.	75	Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,00 €		10,00 €	10,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	194 410,00 €	139 805,85 €	0,00 €	215 620,50 €	215 620,50 €
Opérations d'ordre	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	253 855,00 €	167 728,48 €		47 143,02 €	47 143,02 €
	Ch.	043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	1 160,00 €	847,00 €		1 100,00 €	1 100,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	255 015,00 €	168 575,48 €	0,00 €	48 243,02 €	48 243,02 €
			BP 2022 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	449 425,00 €	308 381,33 €	0,00 €	263 863,52 €	263 863,52 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A :	0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte adm inistratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	140 544,85 €	140 544,85 €		168 467,48 €	168 467,48 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	253 855,00 €	167 728,48 €		47 143,02 €	47 143,02 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	253 855,00 €	167 728,48 €	0,00 €	47 143,02 €	47 143,02 €
			BP 2022 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	394 399,85 €	308 273,33 €	0,00 €	215 610,50 €	215 610,50 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte adm inistratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	194 400,00 €	139 805,85 €		215 610,50 €	215 610,50 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	194 400,00 €	139 805,85 €	0,00 €	215 610,50 €	215 610,50 €
			BP 2022 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	394 400,00 €	139 805,85 €	0,00 €	215 610,50 €	215 610,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A :	0,00 €

→ Unanimité

N°11 - Budget annexe Saint-Pierre – Reprise anticipée des résultats 2021

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),

- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ZA Saint-Pierre, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ZA Saint-Pierre fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	120 687,84 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	120 714,71 €
A - Résultat estimé de l'exercice	26,87 €
B - Résultats antérieurs reportés	-3 613,06 €
C - Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**-3 586,19 €**
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	50 961,09 €
Recettes d'investissement (hors 001)	66 038,18 €
Résultat estimé de l'exercice	15 077,09 €
Résultats antérieurs reportés	-66 634,60 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	**-51 557,51 €**
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	**51 557,51 €**
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	**0,00 €**
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	51 557,51 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	-3 586,19 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	**3 586,19 €**

Si le compte administratif 2021 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2022, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe ZA Saint-Pierre, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2022 de ce Budget Annexe.

→ Unanimité

N°12 - Budget annexe ZA Saint-Pierre – Budget Primitif 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget Zone d'Activités de Saint-Pierre, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe Zone d'Activités de Saint-Pierre, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

BUDGET ZA SAINT-PIERRE - BUDGET PRIMITIF 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte adm inistratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	Solde de la section de fonctionnement reporté	3 613,06 €	3 613,06 €		3 586,19 €	3 586,19 €
	Ch.	011	Charges à caractère général	63 609,94 €	50 661,09 €		5 370,00 €	5 370,00 €
	Ch.	65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,13 €		10,00 €	10,00 €
	Ch.	66	Charges financières	400,00 €	300,00 €		250,00 €	250,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	64 019,94 €	50 961,22 €	0,00 €	5 630,00 €	5 630,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 644,00 €	66 038,18 €		260 763,70 €	260 763,70 €
	Ch.	043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	3 709,00 €	3 688,44 €		3 620,00 €	3 620,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	134 353,00 €	69 726,62 €	0,00 €	264 383,70 €	264 383,70 €
			BP 2022 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	201 986,00 €	124 300,90 €	0,00 €	273 599,89 €	273 599,89 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte adm inistratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	70	Ventes produits fabriqués, prestations	134 258,00 €	66 038,18 €		260 763,70 €	260 763,70 €
	Ch.	74	Dotations et participations		27,00 €			
	Ch.	75	Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,00 €		10,00 €	10,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	134 268,00 €	66 065,18 €	0,00 €	260 773,70 €	260 773,70 €
Opérations d'ordre	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 009,00 €	50 961,09 €		9 206,19 €	9 206,19 €
	Ch.	043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	3 709,00 €	3 688,44 €		3 620,00 €	3 620,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	67 718,00 €	54 649,53 €	0,00 €	12 826,19 €	12 826,19 €
			BP 2022 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	201 986,00 €	120 714,71 €	0,00 €	273 599,89 €	273 599,89 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte adm inistratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	66 634,60 €			51 557,51 €	51 557,51 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées		0,00 €		200 000,00 €	200 000,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	66 634,60 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 009,00 €	50 961,09 €		9 206,19 €	9 206,19 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	64 009,00 €	50 961,09 €	0,00 €	9 206,19 €	9 206,19 €
			BP 2022 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	130 643,60 €	50 961,09 €	51 557,51 €	260 763,70 €	260 763,70 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte adm inistratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées		0,00 €			0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 644,00 €	66 038,18 €		260 763,70 €	260 763,70 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	130 644,00 €	66 038,18 €	0,00 €	260 763,70 €	260 763,70 €
			BP 2022 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	130 644,00 €	66 038,18 €	0,00 €	260 763,70 €	260 763,70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN SUREQUILIBRE A : 0,00 €

→ Unanimité

N°13 - Budget Annexe ZA du Château de la Mare – Reprise anticipée des résultats 2021

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),

- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ZA du Château de la Mare, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ZA du Château de la Mare fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	218 815,31 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	243 368,31 €
A - Résultat estimé de l'exercice	24 553,00 €
B - Résultats antérieurs reportés	-32 379,56 €
C - Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**-7 826,56 €**
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	237 340,99 €
Recettes d'investissement (hors 001)	196 013,63 €
Résultat estimé de l'exercice	-41 327,36 €
Résultats antérieurs reportés	-95 218,60 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	**-136 545,96 €**
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	**136 545,96 €**
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	**0,00 €**
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	136 545,96 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	-7 826,56 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	**7 826,56 €**

Si le compte administratif 2021 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2022, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe ZA du Château de la Mare, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2022 de ce Budget Annexe.

→ Unanimité

N°14 - Budget Annexe ZA du Château de la Mare – Budget Primitif 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget Zone d'Activités du Château de la Mare, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe Zone d'Activités du Château de la Mare, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

BUDGET ZA Château de la Mare - BUDGET PRIMITIF 2022

Budget provenant de l'ex Syndicat mixte du Pays de Coutances

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021(en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	Solde de la section de fonctionnement reporté	32 379,56 €	32 379,56 €		7 826,56 €	7 826,56 €
	Ch.	011	Charges à caractère général	10 041,00 €	8 577,00 €		15 041,00 €	15 041,00 €
	Ch.	65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,00 €		10,00 €	10,00 €
	Ch.	66	Charges financières	2 825,00 €	2 823,84 €		1 900,00 €	1 900,00 €
	Ch.	67	Charges exceptionnelles					
			TOTAL OPERATIONS REELLES	45 255,56 €	11 400,84 €	0,00 €	24 777,56 €	24 777,56 €
Opérations d'ordre	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	366 408,63 €	196 013,63 €		192 213,52 €	192 213,52 €
	Ch.	043	Opérations d'ordre dans la section	12 866,00 €	11 400,84 €		11 941,00 €	11 941,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	379 274,63 €	207 414,47 €	0,00 €	204 154,52 €	204 154,52 €
			BP 2022 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	424 530,19 €	251 194,87 €	0,00 €	228 932,08 €	228 932,08 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021(en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	70	Ventes produits fabriqués, prestations	160 838,00 €	0,00 €		192 213,52 €	192 213,52 €
	Ch.	74	Dotations et participations	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Ch.	75	Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,00 €		10,00 €	10,00 €
	Ch.	77	Produits exceptionnels	9 557,00 €	24 553,00 €			0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	170 405,00 €	24 553,00 €	0,00 €	192 223,52 €	192 223,52 €
Opérations d'ordre	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	241 259,19 €	207 414,47 €		24 767,56 €	24 767,56 €
	Ch.	043	Opérations d'ordre dans la section	12 866,00 €	11 400,84 €		11 941,00 €	11 941,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	254 125,19 €	218 815,31 €	0,00 €	36 708,56 €	36 708,56 €
			BP 2022 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	424 530,19 €	243 368,31 €	0,00 €	228 932,08 €	228 932,08 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A :	0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021(en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	95 218,60 €	95 218,00 €		136 545,96 €	136 545,96 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	29 930,84 €	29 926,52 €		30 900,00 €	30 900,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	29 930,84 €	29 926,52 €	0,00 €	30 900,00 €	30 900,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	241 259,19 €	207 414,47 €		24 767,56 €	24 767,56 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	241 259,19 €	207 414,47 €	0,00 €	24 767,56 €	24 767,56 €
			BP 2022 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	366 408,63 €	332 558,99 €	0,00 €	192 213,52 €	192 213,52 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021(en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles								
			TOTAL OPERATIONS REELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	366 408,63 €	196 013,63 €		192 213,52 €	192 213,52 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	366 408,63 €	196 013,63 €	0,00 €	192 213,52 €	192 213,52 €
			BP 2022 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	366 408,63 €	196 013,63 €	0,00 €	192 213,52 €	192 213,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A :	0,00 €

→ Unanimité

N°15 - Budget annexe ZA Regneville – Reprise anticipée des résultats 2021

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),

- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ZA Regnéville, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ZA Regnéville fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	62 036,34 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	62 036,18 €
A - Résultat estimé de l'exercice	-0,16 €
B - Résultats antérieurs reportés	-107,32 €
C - Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**-107,48 €**
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	71 332,00 €
Recettes d'investissement (hors 001)	28 785,35 €
Résultat estimé de l'exercice	-42 546,65 €
Résultats antérieurs reportés	-20 988,62 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	**-63 535,27 €**
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	**63 535,27 €**
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	**0,00 €**
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	**63 535,27 €**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	**-107,48 €**
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	**107,48 €**

Si le compte administratif 2021 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2022, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe ZA Regnéville, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2022 de ce Budget Annexe.

→ Unanimité

N°16 - Budget annexe ZA Regnéville – Budget Primitif 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget Zone d'Activités de Regnéville, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe Zone d'Activités de Regnéville, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

BUDGET ZA REGNEVILLE - BUDGET PRIMITIF 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	Solde de la section de fonctionnement reporté	107,32 €	0,00 €		107,48 €	107,48 €
	Ch.	011	Charges à caractère général	64 800,00 €	29 544,21 €		5 400,00 €	5 400,00 €
	Ch.	65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,16 €		10,00 €	10,00 €
	Ch.	66	Charges financières	1 855,00 €	1 853,31 €		1 700,00 €	1 700,00 €
								0,00 €
								0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	66 665,00 €	31 397,68 €	0,00 €	7 110,00 €	7 110,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	127 686,35 €	28 785,35 €		82 142,75 €	82 142,75 €
	Ch.	043	Opération d'ordre dans la section	3 855,00 €	1 853,31 €		3 700,00 €	3 700,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	131 541,35 €	30 638,66 €	0,00 €	85 842,75 €	85 842,75 €
			BP 2022 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	198 313,67 €	62 036,34 €	0,00 €	93 060,23 €	93 060,23 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	70	Ventes produits fabriqués, prestations	98 901,00 €	0,00 €		82 142,75 €	82 142,75 €
	Ch.	75	Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,00 €		10,00 €	10,00 €
	Ch.	77	Produits exceptionnels		0,00 €			0,00 €
								0,00 €
								0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	98 911,00 €	0,00 €	0,00 €	82 152,75 €	82 152,75 €
Opérations d'ordre	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 547,67 €	60 182,87 €		7 207,48 €	7 207,48 €
	Ch.	043	Opération d'ordre dans la section	3 855,00 €	1 853,31 €		3 700,00 €	3 700,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	99 402,67 €	62 036,18 €	0,00 €	10 907,48 €	10 907,48 €
			BP 2022 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	198 313,67 €	62 036,18 €	0,00 €	93 060,23 €	93 060,23 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 988,62 €			63 535,27 €	63 535,27 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	11 150,06 €	11 149,13 €		11 400,00 €	11 400,00 €
	Ch.	010	Stocks					
			TOTAL OPERATIONS REELLES	32 138,68 €	11 149,13 €	0,00 €	74 935,27 €	74 935,27 €
Opérations d'ordre	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 547,67 €	60 182,87 €		7 207,48 €	7 207,48 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	95 547,67 €	60 182,87 €	0,00 €	7 207,48 €	7 207,48 €

Besoin de financement à couvrir par l'emprunt

(Epargne nette + solde de fonctionnement reporté + solde d'investissement reporté +

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €				0,00 €
	Ch.	010	Stocks	0,00 €				
	Ch.	16	emprunt					0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	127 686,35 €	28 785,35 €		82 142,75 €	82 142,75 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	127 686,35 €	28 785,35 €	0,00 €	82 142,75 €	82 142,75 €
			BP 2022 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	127 686,35 €	28 785,35 €	0,00 €	82 142,75 €	82 142,75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

→ Unanimité

N°17 - Budget Annexe ZA Gouville Conchylicole - reprise anticipée des résultats 2021

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),

- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ZA Gouville Conchylicole, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ZA Gouville Conchylicole fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	96 088,99 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	96 088,08 €
A - Résultat estimé de l'exercice	-0,91 €
B - Résultats antérieurs reportés	-3 152,50 €
C - Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**-3 153,41 €**
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	106 691,53 €
Recettes d'investissement (hors 001)	86 824,00 €
Résultat estimé de l'exercice	-19 867,53 €
Résultats antérieurs reportés	11 640,88 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	**-8 226,65 €**
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	**8 226,65 €**
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	**0,00 €**
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	**8 226,65 €**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	**-3 153,41 €**
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	**3 153,41 €**

Si le compte administratif 2021 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2022, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe ZA Gouville Conchylicole, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2022 de ce Budget Annexe.

→ Unanimité

N°18 - Budget annexe ZA Gouville conchylicole – Budget Primitif 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget Zone d'Activités Gouville Conchylicole, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe Zone d'Activités Gouville Conchylicole, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

BUDGET ZA GOUVILLE CONCHYLICOLE - BUDGET PRIMITIF 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021(en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	Solde de la section de fonctionnement reporté	3 152,50 €	3 152,50 €		3 153,41 €	3 153,41 €
	Ch.	011	Charges à caractère général	5 000,00 €	2 607,96 €		3 900,00 €	3 900,00 €
	Ch.	65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,91 €		10,00 €	10,00 €
	Ch.	66	Charges financières	2 300,00 €	2 069,06 €		2 000,00 €	2 000,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	7 310,00 €	4 677,93 €	0,00 €	5 910,00 €	5 910,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	101 456,00 €	86 824,00 €		32 880,06 €	32 880,06 €
	Ch.	043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	4 851,00 €	4 587,06 €		4 600,00 €	4 600,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	106 307,00 €	91 411,06 €	0,00 €	37 480,06 €	37 480,06 €
BUDGET PRIMITIF 2022 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				116 769,50 €	99 241,49 €	0,00 €	46 543,47 €	46 543,47 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021(en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Ch.	74	Dotations et participations	14 632,00 €	0,00 €		32 880,06 €	32 880,06 €
	Ch.	75	Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,00 €		10,00 €	10,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	14 642,00 €	0,00 €	0,00 €	32 890,06 €	32 890,06 €
Opérations d'ordre	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 276,50 €	91 501,02 €		9 053,41 €	9 053,41 €
	Ch.	043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	4 851,00 €	4 587,06 €		4 600,00 €	4 600,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	102 127,50 €	96 088,08 €	0,00 €	13 653,41 €	13 653,41 €
BUDGET PRIMITIF 2022 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT				116 769,50 €	96 088,08 €	0,00 €	46 543,47 €	46 543,47 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A :	0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021(en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €		8 226,65 €	8 226,65 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	15 820,38 €	15 190,51 €		15 600,00 €	15 600,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	15 820,38 €	15 190,51 €	0,00 €	15 600,00 €	15 600,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 276,50 €	91 501,02 €		9 053,41 €	9 053,41 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	97 276,50 €	91 501,02 €	0,00 €	9 053,41 €	9 053,41 €
BUDGET PRIMITIF 2022 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT				113 096,88 €	106 691,53 €	0,00 €	32 880,06 €	32 880,06 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021(en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 640,88 €	11 640,88 €			0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 456,00 €			32 880,06 €	32 880,06 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	101 456,00 €	86 824,00 €	0,00 €	32 880,06 €	32 880,06 €
BUDGET PRIMITIF 2022 - RECETTES D'INVESTISSEMENT				113 096,88 €	98 464,88 €	0,00 €	32 880,06 €	32 880,06 €

Monsieur le président indique avoir demandé, lors du dernier comité syndical du SMEL, où en est le projet de construction du nouveau bâtiment du SMEL, sur la zone conchylicole de Gouville-sur-mer. Le département a indiqué que la décision finale n'était pas encore prise.

→ Unanimité

N°19 - Budget annexe Réseau Eau de Mer – Reprise anticipée des résultats 2021

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),

- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe Réseau Eau de Mer, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe Réseau Eau de Mer fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	63 225,37 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	15 000,00 €
A - Résultat estimé de l'exercice	-48 225,37 €
B - Résultats antérieurs reportés	-7 291,30 €
C - Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**-55 516,67 €**
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	11 452,28 €
Recettes d'investissement (hors 001)	0,00 €
Résultat estimé de l'exercice	-11 452,28 €
Résultats antérieurs reportés	-27 686,96 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	**-39 139,24 €**
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	**39 139,24 €**
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	0,00 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	0,00 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	**0,00 €**
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	39 139,24 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	-55 516,67 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	**0,00 €**
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	**0,00 €**
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	**55 516,67 €**

Si le compte administratif 2021 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2022, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe Réseau Eau de Mer, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2022 de ce Budget Annexe.

→ Unanimité

N°20 - Budget annexe Réseau Eau de Mer : modification des tarifs

Par délibération du 11 juin 2015, la Communauté de Communes de Saint Malo de la Lande a adopté la tarification pour les usagers du réseau Eau de Mer à Gouville-Sur-Mer applicable à compter du 1er juillet 2015 et qui sont actuellement en vigueur.

Ces tarifs n'ayant pas évolué depuis et compte tenu que le budget réseau eau de mer est déficitaire, il est proposé une augmentation de la part fixe annuelle sur les 5 prochaines années afin de tendre vers l'équilibre de ce budget SPIC (Service public industriel et commercial) comme suit :

Prestations	2022	2023	2024	2025
Part fixe annuelle	2 000€ HT	3 000€ HT	4 000€ HT	5 000€ HT

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les nouveaux tarifs du budget annexe réseau eau de mer.

Monsieur le président salue l'investissement de Louis TEYSSIER sur ce dossier.
Monsieur TEYSSIER indique qu'il a rencontré les représentants des conchyliculteurs de cette zone pour évoquer cette augmentation des tarifs. Il indique que l'ensemble des professionnels de la zone seront rencontrés. Mais il précise que l'outil présente aussi des disfonctionnements. De nouveaux temps d'échanges avec les professionnels de la zone sont prévus pour discuter de la remise en état du réseau puis de son transfert aux conchyliculteurs dont c'est l'outil de travail.

→ Unanimité

N°21 - Budget annexe Réseau Eau de Mer – Budget Primitif 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget Réseau Eau de Mer, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe Réseau Eau de Mer, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

BUDGET RESEAU EAU DE MER - BUDGET PRIMITIF 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021(en attente du vote du compte administratif)	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	Charges à caractère général	*7 291,30 €*	*7 291,30 €*	*55 516,67 €*	55 516,67 €
	Ch.	011	Charges à caractère général	*68 490,00 €*	*57 308,57 €*	*84 310,00 €*	84 310,00 €
	Ch.	65	Autres charges de gestion courante	*3 522,00 €*	*2 521,95 €*	1 000,00 €	1 000,00 €
	Ch.	66	Charges financières	*2 305,00 €*	*1 364,85 €*	1 450,00 €	1 450,00 €
	Ch.	67	Charges exceptionnelles	*2 038,00 €*	*2 030,00 €*	2 500,00 €	2 500,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	76 355,00 €	63 225,37 €	89 260,00 €	89 260,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	023	*Virement à la section d'investissement*	*39 536,96 €*	*0,00 €*	*114 389,24 €*	*114 389,24 €*
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*39 536,96 €*	*0,00 €*	*114 389,24 €*	*114 389,24 €*
			BP 2022 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	123 183,26 €	70 516,67 €	259 165,91 €	259 165,91 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021(en attente du vote du compte administratif)	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	*Ch.*	*002*	*Résultat d'exploitation reporté*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
	Ch.	70	Ventes produits fabriqués, prestations	*123 183,26 €*	*15 000,00 €*	*259 165,91 €*	*259 165,91 €*
	Ch.	74	Dotations et participations	*0,00 €*		*0,00 €*	*0,00 €*
	Ch.	75	Produit des services	*0,00 €*		0,00 €	*0,00 €*
	Ch.	77	Produits exceptionnels	*0,00 €*		0,00 €	*0,00 €*
			TOTAL OPERATIONS REELLES	123 183,26 €	15 000,00 €	259 165,91 €	259 165,91 €
Opérations d'ordre							
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
			BP 2022 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	123 183,26 €	15 000,00 €	259 165,91 €	259 165,91 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A :	0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021(en attente du vote du compte administratif)	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	*27 689,96 €*	*27 686,96 €*	39 139,24 €	39 139,24 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	*11 850,00 €*	*11 452,28 €*	11 650,00 €	11 650,00 €
	Ch.	20	Immobilisations incorporelles	*0,00 €*	*0,00 €*	45 250,00 €	45 250,00 €
	Ch.	21	Immobilisations corporelles	*0,00 €*	*0,00 €*	18 350,00 €	18 350,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	*11 850,00 €*	*11 452,28 €*	*75 250,00 €*	*75 250,00 €*
Opérations d'ordre							
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*0,00 €*	*0,00 €*	0,00 €	0,00 €
			BP 2022 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	39 539,96 €	39 139,24 €	114 389,24 €	114 389,24 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021(en attente du vote du compte administratif)	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	10	Dotations, fonds divers et réserves	*0,00 €*	*0,00 €*	0,00 €	0,00 €
							0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	*0,00 €*	*0,00 €*	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	021	*Virement de la section d'exploitation*	*39 536,96 €*		*114 389,24 €*	*114 389,24 €*
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*39 536,96 €*	*0,00 €*	114 389,24 €	114 389,24 €
			BP 2022 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	39 536,96 €	0,00 €	114 389,24 €	114 389,24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A :	0,00 €

→ Unanimité

N°22 - Budget annexe SPANC – Reprise anticipée des résultats 2021

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),

- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe SPANC, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe SPANC fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	173 639,89 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	199 138,92 €
A - Résultat estimé de l'exercice	25 499,03 €
B - Résultats antérieurs reportés	12 303,15 €
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	**37 802,18 €**
(si C est négatif, report du déficit	
ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	1 210 214,86 €
Recettes d'investissement (hors 001)	1 643 946,00 €
Résultat estimé de l'exercice	433 731,14 €
Résultats antérieurs reportés	260 359,91 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	**694 091,05 €**
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	**694 091,05 €**
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	686 206,53 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	0,00 €
E - Solde des restes à réaliser	
d'investissement N-1 (4)	**-686 206,53 €**
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	**0,00 €**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	**37 802,18 €**
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	**0,00 €**
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	**37 802,18 €**
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00 €

Si le compte administratif 2021 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2022, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe SPANC, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2022 de ce Budget Annexe.

→ Unanimité

N°23 - Budget annexe SPANC – Budget Primitif 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget SPANC, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe SPANC, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

BUDGET SPANC - BUDGET PRIMITIF 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €		4 500,00 €	4 500,00 €
	Ch.	011	Charges à caractère général	17 450,00 €	16 933,78 €		16 450,00 €	16 450,00 €
	Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	145 000,00 €	143 509,15 €		150 000,00 €	150 000,00 €
	Ch.	65	Autres charges de gestion courante	9 500,00 €	7 727,96 €		5 010,00 €	5 010,00 €
	Ch.	66	Charges financières	800,00 €	0,00 €		800,00 €	800,00 €
	Ch.	67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	173 750,00 €	168 170,89 €	0,00 €	177 760,00 €	177 760,00 €
Opérations d'ordre	*Ch.*	*023*	*Virement à la section d'investissement*	*20 084,15 €*	0,00 €		32 772,18 €	*32 772,18 €*
	Ch.	*042*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*5 469,00 €*	5 469,00 €		5 480,00 €	*5 480,00 €*
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	25 553,15 €	5 469,00 €	0,00 €	38 252,18 €	38 252,18 €
			BP 2022 - DEPENSES FONCTIONNEMENT	199 303,15 €	173 639,89 €	0,00 €	216 012,18 €	216 012,18 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	Solde de la section de fonctionnement reporté	12 303,15 €	12 303,15 €		37 802,18 €	37 802,18 €
	Ch.	70	Ventes produits fabriqués, prestations	142 000,00 €	156 155,00 €		145 200,00 €	145 200,00 €
	Ch.	74	Subventions d'exploitation	0,00 €	42 900,00 €		33 000,00 €	33 000,00 €
	Ch.	75	Produits des services	0,00 €	83,92 €		10,00 €	10,00 €
	Ch.	77	Produits exceptionnels	45 000,00 €	0,00 €			0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	187 000,00 €	199 138,92 €	0,00 €	178 210,00 €	178 210,00 €
Opérations d'ordre								
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
			BP 2022 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	199 303,15 €	211 442,07 €	0,00 €	216 012,18 €	216 012,18 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A :	0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser (1)	Crédits nouveaux (2)	Budget Primitif 2022 (1+2)
Opérations réelles	Ch.	001	Résultat d'investissement reporté (déficit)	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Ch.	020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €		32 886,70 €	32 886,70 €
	Ch.	20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Ch.	21	Immobilisations corporelles	1 820,00 €	0,00 €	1 814,24 €	10 750,00 €	12 564,24 €
	Ch.	45	Opérations pour compte de tiers	1 919 952,07 €	1 210 214,86 €	684 392,29 €	2 365 000,00 €	3 049 392,29 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	1 921 772,07 €	1 210 214,86 €	686 206,53 €	2 408 636,70 €	3 094 843,23 €
Opérations d'ordre								
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			BP 2022 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 921 772,07 €	1 210 214,86 €	686 206,53 €	2 408 636,70 €	3 094 843,23 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	260 359,91 €	0,00 €		694 091,05 €	694 091,05 €
	Ch.	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	2 618,00 €			0,00 €
	Ch.	13	Subventions	0,01 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Ch.	45	Opérations pour compte de tiers	1 635 859,00 €	1 635 859,00 €	0,00 €	2 362 500,00 €	2 362 500,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	1 635 859,01 €	1 638 477,00 €	0,00 €	2 362 500,00 €	2 362 500,00 €
Opérations d'ordre	*Ch.*	*021*	*Virement de la section d'exploitation*	20 084,15 €	0,00 €		*32 772,18 €*	*32 772,18 €*
	Ch.	*040*	*Opérations d'ordre de transfert entre section*	5 469,00 €	5 469,00 €		*5 480,00 €*	*5 480,00 €*
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	25 553,15 €	5 469,00 €	0,00 €	38 252,18 €	38 252,18 €
			BP 2022 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 921 772,07 €	1 643 946,00 €	0,00 €	3 094 843,23 €	3 094 843,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A :	0,00 €

Monsieur le président rappelle que le 2eme contrat eau et climat permettra de mobiliser 31M€ pour le territoire, cela était de 15M€ dans le précédent contrat. Par ailleurs, l'agence de l'eau a été impressionnée par le très bon fonctionnement du service SPANC en régie car les objectifs ont été atteints.

Madame LEMOINE indique que sa commune n'est pas éligible à ces aides. Monsieur GUILLE confirme mais précise que le mode de calcul établi par l'agence de l'eau tient compte du débit du cours d'eau et du nombre d'habitants sur la commune.

Monsieur LEMIERE indique que plusieurs citoyens de Brainville ont bénéficié de ces aides et ont fait part de leur satisfaction au maire de la commune.

Monsieur RAULT précise que cette aide ne concerne que les zonages qui sont en assainissement individuel.

Monsieur TEYSSIER rappelle que ces rénovations sont extrêmement importantes pour les communes littorales et la qualité des eaux du bassin versant.

→ Unanimité

N°24 - Budget annexe GEMAPI – Reprise anticipée des résultats 2021

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),

- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe GEMAPI, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe GEMAPI fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	395 443,26 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	687 008,51 €
A - Résultat estimé de l'exercice	291 565,25 €
B - Résultats antérieurs reportés	941 335,23 €
C - Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**1 232 900,48 €**
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	178 684,59 €
Recettes d'investissement (hors 001)	357 951,17 €
Résultat estimé de l'exercice	179 266,58 €
Résultats antérieurs reportés	-195 530,99 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	**-16 264,41 €**
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	**16 264,41 €**
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	534 854,64 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	367 640,00 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	**-167 214,64 €**
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	**183 479,05 €**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	1 232 900,48 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	**183 479,05 €**
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	**1 049 421,43 €**
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Si le compte administratif 2021 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2022, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe GEMAPI, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2022 de ce Budget Annexe.

→ Unanimité

N°25 - Détermination du produit de la taxe GEMAPI attendu pour 2022

La taxe relative à la GEMAPI relève de l'article 1530 bis du code général des impôts.

Il s'agit d'une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises dont les taux additionnels sont déterminés à partir du produit fixé par la collectivité.

La taxe GEMAPI est affectée au financement de la seule compétence GEMAPI. Elle est plafonnée ; son montant ne peut être supérieur au produit maximal de 40€ x le nombre d'habitants de la Communauté de communes (population DGF).

Il est proposé de reconduire au BP 2022 le produit voté l'année dernière soit 600 000€.

Il est proposé au Conseil communautaire de fixer à 600 000€ le montant du produit de fiscalité GEMAPI attendu pour 2022.

Monsieur LEMIERE rappelle que le produit de la taxe a été fixé à 800k€ la première puis à 600k€ les années suivantes et permet au budget de dégager un excédent d'1M€. Il s'interroge sur l'intérêt de cet excédent.
Monsieur JOUANNO indique que c'est un problème et qu'il serait nécessaire d'ajuster.
Monsieur TEYSSIER indique que nous allons avoir des aménagements, qui ont été un peu figés sur le littoral sud, nous avons aussi le PPA qui se met en place. Nous sommes sur la phase étude, qui dure assez longtemps. Mais dès qu'il y aura des travaux, les besoins seront conséquents. La GEMAPI permet d'intervenir sur le littoral, mais pas uniquement sur le littoral, elle intervient aussi sur les rivières.
Monsieur GUILLE indique que sur tous les projets de haies bocagères, d'entretiens de cours d'eau et de rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau, nous bénéficions d'importantes aides de l'agence de l'eau. Cela nous conduit, aujourd'hui, à provisionner beaucoup, mais cela nous permet d'anticiper l'avenir.
Monsieur VILQUIN insiste sur l'importance que cette taxe ne fasse pas le yoyo.
Monsieur JOUANNO indique que l'on pourrait adapter le produit en considérant globalement le report et le produit attendu.
Monsieur le président rappelle que, dans le cadre du PPA, l'Etat s'est engagé à verser 3M€ d'aides à l'investissement, mais l'intercommunalité devra abonder à la même hauteur.
Monsieur VILQUIN précise que la CAF nette sur ce budget est à moins de 100k€.

→ Unanimité

N°26 - Budget annexe GEMAPI – Budget Primitif 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget GEMAPI annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget GEMAPI, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

BUDGET GEMAPI - BUDGET PRIMITIF 2022

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021(en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	Solde de la section de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Ch.	011	Charges à caractère général	150 227,00 €	43 697,29 €		281 784,00 €	281 784,00 €
	Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	271 500,00 €	220 874,48 €		453 400,00 €	453 400,00 €
	Ch.	014	Atténuations de produits	12 000,00 €	7 208,00 €		12 000,00 €	12 000,00 €
	Ch.	65	Autres charges de gestion courante	159 100,00 €	86 422,60 €		112 345,00 €	112 345,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	592 827,00 €	358 202,37 €	0,00 €	859 529,00 €	859 529,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	023	Virement à la section d'investissement	1 177 045,34 €	0,00 €		1 100 584,43 €	1 100 584,43 €
	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 241,89 €	37 240,89 €		37 400,00 €	37 400,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1 214 287,23 €	37 240,89 €	0,00 €	1 137 984,43 €	1 137 984,43 €
BP 2022- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				1 807 114,23 €	395 443,26 €	0,00 €	1 997 513,43 €	1 997 513,43 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021(en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	Solde de la section de fonctionnement reporté	941 335,23 €	0,00 €		1 049 421,43 €	1 049 421,43 €
	Ch.	73	Dotations, fonds divers et réserves	600 000,00 €	582 346,00 €		600 000,00 €	600 000,00 €
	Ch.	74	Dotations et participations	260 000,00 €	103 605,27 €		348 092,00 €	348 092,00 €
				0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Ch.	77	Produits exceptionnels	1,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	860 001,00 €	685 951,27 €	0,00 €	948 092,00 €	948 092,00 €
Opérations d'ordre					0,00 €			
	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 778,00 €	1 057,24 €		0,00 €	0,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	5 778,00 €	1 057,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BP 2022 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT				1 807 114,23 €	687 008,51 €	0,00 €	1 997 513,43 €	1 997 513,43 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A :	0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021(en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	001	Déficit d'investissement de la section d'investissement reporté	195 530,99 €	195 530,99 €		16 264,41 €	16 264,41 €
	Ch.	20	Immobilisations incorporelles	431 314,20 €	19 389,30 €	203 028,90 €	1 004 000,00 €	1 207 028,90 €
	Ch.	204	Subventions d'équipement versées	411 637,00 €	10 358,00 €	1 279,00 €	334 959,43 €	336 238,43 €
	Ch.	21	Immobilisations corporelles	103 420,00 €	8 623,44 €	60 297,82 €	165 250,00 €	225 547,82 €
	Ch.	23	Immobilisations en cours	290 000,00 €	6 570,00 €	100 626,60 €	0,00 €	100 626,60 €
	Ch.	45	Comptes de tiers	423 093,41 €	132 686,61 €	169 622,32 €	787 500,00 €	957 122,32 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	1 659 464,61 €	177 627,35 €	534 854,64 €	2 291 709,43 €	2 826 564,07 €
Opérations d'ordre				0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 778,00 €	1 057,24 €		0,00 €	0,00 €
	Ch.	041	Opération patrimoniales	136 035,00 €	0,00 €		250 275,00 €	250 275,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	141 813,00 €	1 057,24 €	0,00 €	250 275,00 €	250 275,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021(en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch.	10	Dotations, fonds divers et réserves	319 823,60 €	320 710,28 €	0,00 €	183 479,05 €	183 479,05 €
	Ch.	13	Subventions d'investissement	344 942,00 €		163 798,00 €	616 500,00 €	780 298,00 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch.	45	Comptes de tiers	309 095,00 €	0,00 €	203 842,00 €	537 225,00 €	741 067,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	973 860,60 €	320 710,28 €	367 640,00 €	1 337 204,05 €	1 704 844,05 €
Opérations d'ordre	Ch.	021	Virement de la section de fonctionnement	1 177 045,34 €	0,00 €		1 100 584,43 €	1 100 584,43 €
	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	37 241,89 €			37 400,00 €	37 400,00 €
	Ch.	041	Opérations patrimoniales	136 035,00 €	37 240,89 €		250 275,00 €	250 275,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1 350 322,23 €	37 240,89 €	0,00 €	1 388 259,43 €	1 388 259,43 €

Besoin de financement à couvrir par l'emprunt	0,00 €
(Epargne nette + solde de fonctionnement reporté + solde d'investissement reporté + recettes d'investissement	

BP 2022 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 996 808,60 €	374 215,58 €	534 854,64 €	2 558 248,84 €	3 093 103,48 €

BP 2022 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 324 182,83 €	357 951,17 €	367 640,00 €	2 725 463,48 €	3 093 103,48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN SUREQUILIBRE A :	0,00 €

→ Unanimité

N°27 - Budget GEMAPI: création d'AP-CP relatives au projet partenarial d'aménagement

La réalisation d'une étude de faisabilité et d'une stratégie opérationnelle pour la restauration des dynamiques naturelles au sein du havre de Geffosses ainsi que l'élaboration d'un plan local de gestion à l'échelle de la sous cellule hydro-sédimentaire de Blainville constituent deux projets d'investissement pluriannuel dans le cadre du projet partenarial d'aménagement (PPA).

La mise en place d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) permet de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements. Cette méthode permet de :
- faciliter l'arbitrage en éclairant les élus et services sur la faisabilité des projets ;
- accroître la visibilité en fixant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération
- limiter la mobilisation prématurée des crédits en ajustant les ressources (emprunt et fiscalité) au fur et à mesure, en fonction des marges de manœuvre financières de la collectivité ;
- augmenter le taux de consommation des crédits inscrits et supprimer, pour les projets concernés, la procédure des reports budgétaires ;

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les AP sont un outil budgétaire de mobilisation de crédit. Elles permettent justement d'établir la corrélation entre la programmation (PPI) et la capacité financière de la Collectivité.

Chaque AP se décline en plusieurs enveloppes successives : les CP. Les AP doivent être, dès le moment du vote, traduites dans un échéancier de CP. Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP. A tout moment, la somme des CP doit être égale au montant de l'AP (Art L 2311-3 du CGCT).

Le montant des deux AP proposées correspond au montant prévisionnel global des deux opérations toutes dépenses confondues.

Concernant l'étude de faisabilité et d'une stratégie opérationnelle pour la restauration des dynamiques naturelles au sein du havre de Geffosses, le montant l'opération s'élève à 360 000€ TTC. Les crédits de paiement prévus pour 2022-2023 seront chaque année actualisés pour tenir compte de l'avancement des travaux.

Numéro et libellé de l'action		*AP Votée (TTC)*	Crédits de paiement	
			2022	*2023*
			CP 2022	*CP 2023*
AP-2022-01-GEMAPI	Réalisation d'une étude de faisabilité et d'une stratégie opérationnelle pour la restauration des dynamiques naturelles au sein du havre de Geffosses (volet 2)	*360 000,00 €*		
	article 2031 - Etudes et recherches		108 000 €	252 000 €
Total dépenses			**108 000 €**	**252 000 €**

Concernant l'élaboration d'un plan local de gestion à l'échelle de la sous cellule hydro-sédimentaire de Blainville, le montant l'opération s'élève à 600 000€ TTC. Les crédits de paiement prévus pour 2022-2023 seront chaque année actualisés pour tenir compte de l'avancement des travaux.

Numéro et libellé de l'action		AP Votée (TTC)	Crédits de paiement	
			2022	2023
			CP 2022	CP 2023
AP-2022-02-GEMAPI	Elaboration d'un plan local de gestion à l'échelle de la sous cellule hydro-sédimentaire de Blainville (action 1.2)	600 000,00 €		
	article 2031 -Etudes et recherches		480 000 €	120 000 €
Total dépenses			**480 000 €**	**120 000 €**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la création de ces deux AP/CP du budget GEMAPI, ci-avant décrites.

Monsieur LEMIERE précise qu'il vote contre par principe car il est contre la multiplication de ces études.
Monsieur GRANDIN réagit en indiquant que nous récupérons aussi ce qui s'est fait par le passé, il n'y a pas eu d'étude lors de la construction de la route touristique. Si cela avait été le cas, nous n'en serions peut être pas là aujourd'hui.
Monsieur GUILLOTTE rappelle que la route a été construite pour des raisons stratégiques, permettre l'évacuation rapide des populations du nord Cotentin, et non pour des raisons touristiques.
Monsieur LEMESLE demande pourquoi l'extraction du sable dans le havre a été interdite.
Monsieur TEYSSIER indique que cette étude permettra justement d'étudier cet aspect.

→ **A la majorité par** :
70 pour
1 contre
Michel LEMIERE

N°28 - Budget annexe Déchets Ménagers – Reprise anticipée des résultats 2021

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),

- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe Déchets Ménagers, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe Déchets Ménagers fait apparaître les résultats suivants en intégrant la quote-part du syndicat Mixte de La Perrelle dissous au 31 décembre 2021, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	5 451 145,78 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	5 771 093,00 €
A - Résultat estimé de l'exercice	319 947,22 €
B - Résultats antérieurs reportés	-127 989,70 €
C - Résultat à affecter	**374 114,47 €**
Dont part SM de la Perrelle 284 486,88€*64,03% = 182 156,95€	
= A+B (hors restes à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit	
ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	591 909,90 €
Recettes d'investissement (hors 001)	492 669,04 €
Résultat estimé de l'exercice	-99 240,86 €
Résultats antérieurs reportés	259 405,06 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	**215 097,73 €**
Dont part SM de la Perrelle 85 793,43€*64,03% = 54 933,53€	
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	**215 097,73 €**
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	11 641,20 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	0,00 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	**-11 641,20 €**
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	**0,00 €**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	374 114,47 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	**374 114,47 €**
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Si le compte administratif 2021 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2022, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe Déchets Ménagers, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2022 de ce Budget Annexe.

→ Unanimité

N°29 - Vote du taux de TEOM 2022

Zonages
La composition des zones est la suivante (délibération du 25/09/2019) :

Zone 1	La Baleine, Belval, Brainville, Bricqueville-la-Blouette, Cambernon, Cametours, Camprond, Cerisy-la-Salle, Courcy, Gavray-sur-Sienne (Gavray – campagne, Le Mesnil-Amand, Le Mesnil-Rogues, Sourdeval-les-Bois), Quettreville-sur-Sienne (Contrières, Guéhébert, Trelly, Hyenville, Hérenguerville), Gratot, Grimesnil, Gouville-sur-mer (Boisroger, Servigny, Montsurvent), Hambye – campagne, Hauteville la Guichard, Heugueville-sur-Sienne, Lengronne, , Le Mesnil-Garnier, Le Mesnil-Villeman, Montaigu-les-Bois, Montcuit, Monthuchon, Montpinchon, Muneville-le-Bingard, Nicorps, Notre Dame de Cenilly, Orval-sur-Sienne, Ouville, Roncey, , Saint-Denis le Gast, Saint-Denis le Vêtu, Saint-Malo de la Lande, Saint-Martin de Cenilly, Saint-Pierre de Coutances, Saint-Sauveur-village (Ancteville, Le Mesnilbus, La Ronde Haye, Saint-Sauveur-Lendelin – campagne, Saint-Michel de la Pierre, Saint-Aubin du Perron, Vaudrimesnil), Saussey, Savigny, Tourville s/Sienne, La Vendelée, Ver.
Zone 2	Annoville, Blainville-sur-mer, Gavray-sur-Sienne (Gavray – bourg), Hambye – bourg, Hauteville s/mer, Lingreville, Quettreville-sur-Sienne (Quettreville), Regnéville-sur- mer, Gouville-sur mer (Anneville sur Mer)
Zone 3	Gouville-sur-mer (Gouville), Montmartin s/mer , Saint-Sauveur-Village (Saint-Sauveur Lendelin – bourg)
Zone 4	Coutances
Zone 5	Agon-Coutainville

Taux de TEOM cibles
Les taux cibles votés en 2022 évoluent :

Zone	**Niveau de service**	**Taux TEOM cible**
Zone 1	communes ne bénéficiant que d'une collecte hebdomadaire des ordures ménagères	13.37 %

Zone 2	communes bénéficiant d'une collecte supplémentaires en période estivale	13.87 %
Zone 3	Montmartin s/m + St Sauveur Villages bourg (2 collectes hebdomadaires des ordures ménagères toute l'année) Gouville s/m (1 collecte hebdomadaire des ordures ménagères + 1 en période estivale + déchets verts en porte à porte)	14.37 %
Zone 4	Coutances (2 collectes hebdomadaires des ordures ménagères toute l'année + emballages en porte à porte)	14.87 %
Zone 5	Agon-Coutainville (2 collectes hebdomadaires des ordures ménagères toute l'année + 1 en période estivale + déchets verts en porte à porte)	15.37 %

Taux de TEOM 2022
Un lissage de 10 ans a été voté lors du Conseil communautaire du 13/02/2019. La durée du lissage pourra être revue en 2023 à condition de délibérer avant le 15/10/2022.

Le tableau ci-après présente :
- les évolutions de taux par commune, par rapport aux taux actuels, et par rapport aux taux cible
- les taux 2022 de TEOM par commune et secteur

		Augmentation des taux :	2%	2,37%	Lissage voté en 2019					avec augmentation du taux TEOM						
Commune	Zone	Taux cible 2020	Taux cible 2021	Taux cible 2022	10	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ancteville	1	9,00%	11,00%	13,37%	0,04%	8,64%	8,68%	8,71%	10,75%	13,15%	13,19%	13,23%	13,26%	13,30%	13,33%	**13,37%**
Belval	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,11%	10,06%	9,95%	9,85%	11,74%	14,01%	13,90%	13,79%	13,69%	13,58%	13,48%	**13,37%**
Brainville	1	9,00%	11,00%	13,37%	0,04%	8,64%	8,68%	8,71%	10,75%	13,15%	13,19%	13,23%	13,26%	13,30%	13,33%	**13,37%**
Bricqueville-la-Blouette	1	9,00%	11,00%	13,37%	0,23%	6,69%	6,92%	7,15%	9,38%	11,98%	12,22%	12,45%	12,68%	12,91%	13,14%	**13,37%**
Cambernon	1	9,00%	11,00%	13,37%	0,17%	7,33%	7,50%	7,66%	9,83%	12,37%	12,54%	12,70%	12,87%	13,04%	13,20%	**13,37%**
Cametours	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,12%	10,17%	10,05%	9,94%	11,82%	14,07%	13,96%	13,84%	13,72%	13,60%	13,49%	**13,37%**
Camprond	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	14,51%	14,32%	14,13%	13,94%	13,75%	13,56%	**13,37%**
Cerisy	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,10%	10,03%	9,93%	9,82%	11,72%	13,99%	13,89%	13,78%	13,68%	13,58%	13,47%	**13,37%**
Contrières	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,24%	11,36%	11,12%	10,89%	12,65%	14,79%	14,55%	14,31%	14,08%	13,84%	13,61%	**13,37%**
Courcy	1	9,00%	11,00%	13,37%	0,21%	6,93%	7,14%	7,34%	9,55%	12,13%	12,34%	12,54%	12,75%	12,96%	13,16%	**13,37%**
Gavray-campagne	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,04%	9,36%	9,32%	9,29%	11,25%	13,59%	13,55%	13,51%	13,48%	13,44%	13,41%	**13,37%**
Gouville sur mer - partie Boisroger	1	9,00%	11,00%	13,37%	0,04%	8,64%	8,68%	8,71%	10,75%	13,15%	13,19%	13,23%	13,26%	13,30%	13,33%	**13,37%**
Gratot	1	9,00%	11,00%	13,37%	0,01%	8,86%	8,87%	8,89%	10,90%	13,29%	13,30%	13,31%	13,33%	13,34%	13,36%	**13,37%**
Grimesnil	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	13,59%	13,56%	13,52%	13,48%	13,44%	13,41%	**13,37%**
Guéhébert	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,13%	10,25%	10,13%	10,00%	11,88%	14,12%	14,00%	13,87%	13,75%	13,62%	13,50%	**13,37%**
Hambye-campagne	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	13,59%	13,56%	13,52%	13,48%	13,44%	13,41%	**13,37%**
Hauteville la Guichard	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	14,51%	14,32%	14,13%	13,94%	13,75%	13,56%	**13,37%**
Herenguerville	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,24%	11,36%	11,12%	10,89%	12,65%	14,79%	14,55%	14,31%	14,08%	13,84%	13,61%	**13,37%**
Heugueville s/S	1	9,00%	11,00%	13,37%	0,01%	8,86%	8,87%	8,89%	10,90%	13,29%	13,30%	13,31%	13,33%	13,34%	13,36%	**13,37%**
La Baleine	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	13,59%	13,56%	13,52%	13,48%	13,44%	13,41%	**13,37%**
La Rondehaye	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	14,51%	14,32%	14,13%	13,94%	13,75%	13,56%	**13,37%**
Vendelée	1	9,00%	11,00%	13,37%	0,04%	8,64%	8,68%	8,71%	10,75%	13,15%	13,19%	13,23%	13,26%	13,30%	13,33%	**13,37%**
Le Mesnil Amand	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	13,59%	13,56%	13,52%	13,48%	13,44%	13,41%	**13,37%**
Le Mesnil Garnier	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	13,59%	13,56%	13,52%	13,48%	13,44%	13,41%	**13,37%**
Le Mesnil Rogues	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	13,59%	13,56%	13,52%	13,48%	13,44%	13,41%	**13,37%**
Le Mesnil Villeman	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	13,59%	13,56%	13,52%	13,48%	13,44%	13,41%	**13,37%**
Le Mesnilbus	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	14,51%	14,32%	14,13%	13,94%	13,75%	13,56%	**13,37%**
Lengronne	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	13,59%	13,56%	13,52%	13,48%	13,44%	13,41%	**13,37%**
Montaigu les bois	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	13,59%	13,56%	13,52%	13,48%	13,44%	13,41%	**13,37%**
Montcuit	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	14,51%	14,32%	14,13%	13,94%	13,75%	13,56%	**13,37%**
Monthuchon	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	14,51%	14,32%	14,13%	13,94%	13,75%	13,56%	**13,37%**
Montpinchon	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,10%	10,00%	9,90%	9,80%	11,70%	13,97%	13,87%	13,77%	13,67%	13,57%	13,47%	**13,37%**
Montsurvent	1	9,00%	11,00%	13,37%	0,04%	8,64%	8,68%	8,71%	10,75%	13,15%	13,19%	13,23%	13,26%	13,30%	13,33%	**13,37%**
Muneville le Bingard	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	14,51%	14,32%	14,13%	13,94%	13,75%	13,56%	**13,37%**
Nicorps	1	9,00%	11,00%	13,37%	0,22%	6,82%	7,04%	7,26%	9,47%	12,06%	12,28%	12,50%	12,72%	12,93%	13,15%	**13,37%**
Notre Dame de Cenilly	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,12%	10,16%	10,04%	9,93%	11,81%	14,07%	13,95%	13,83%	13,72%	13,60%	13,49%	**13,37%**
Orval s/s	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,24%	11,36%	11,12%	10,89%	12,65%	14,79%	14,55%	14,31%	14,08%	13,84%	13,61%	**13,37%**
Ouville	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,12%	10,15%	10,04%	9,92%	11,81%	14,06%	13,95%	13,83%	13,72%	13,60%	13,49%	**13,37%**
Quettreville -partie Hyenville	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,24%	11,36%	11,12%	10,89%	12,65%	14,79%	14,55%	14,31%	14,08%	13,84%	13,61%	**13,37%**
Roncey	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,11%	10,05%	9,95%	9,84%	11,74%	14,00%	13,90%	13,79%	13,69%	13,58%	13,48%	**13,37%**
Saussey	1	9,00%	11,00%	13,37%	0,16%	7,38%	7,54%	7,70%	9,87%	12,40%	12,56%	12,72%	12,88%	13,05%	13,21%	**13,37%**

		Augmentation des taux :	2%	2,37%	Lissage voté en 2019					avec augmentation du taux TEOM						
Commune	Zone	Taux cible 2020	Taux cible 2021	Taux cible 2022	10	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Savigny	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,10%	10,00%	9,90%	9,80%	11,70%	13,97%	13,87%	13,77%	13,67%	13,57%	13,47%	**13,37%**
Servigny	1	9,00%	11,00%	13,37%	0,04%	8,64%	8,68%	8,71%	10,75%	13,15%	13,19%	13,23%	13,26%	13,30%	13,33%	**13,37%**
Sourdeval les bois	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	13,59%	13,56%	13,52%	13,48%	13,44%	13,41%	**13,37%**
St Aubin du Perron	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	14,51%	14,32%	14,13%	13,94%	13,75%	13,56%	**13,37%**
St Denis le Gast	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	13,59%	13,56%	13,52%	13,48%	13,44%	13,41%	**13,37%**
St Denis le Vêtu	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,13%	10,27%	10,14%	10,02%	11,89%	14,13%	14,01%	13,88%	13,75%	13,62%	13,50%	**13,37%**
St Malo de la lande	1	9,00%	11,00%	13,37%	0,04%	8,64%	8,68%	8,71%	10,75%	13,15%	13,19%	13,23%	13,26%	13,30%	13,33%	**13,37%**
St Martin de Cenilly	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,11%	10,14%	10,03%	9,91%	11,80%	14,05%	13,94%	13,83%	13,71%	13,60%	13,48%	**13,37%**
Saint Michel de la pierre	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	14,51%	14,32%	14,13%	13,94%	13,75%	13,56%	**13,37%**
Saint Pierre de Coutances	1	9,00%	11,00%	13,37%	0,26%	6,45%	6,71%	6,96%	9,22%	11,84%	12,10%	12,35%	12,61%	12,86%	13,12%	**13,37%**
Saint Sauveur Lendelin-campagne	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	14,51%	14,32%	14,13%	13,94%	13,75%	13,56%	**13,37%**
Tourville s/S	1	9,00%	11,00%	13,37%	0,01%	8,86%	8,87%	8,89%	10,90%	13,29%	13,30%	13,31%	13,33%	13,34%	13,36%	**13,37%**
Trelly	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,24%	11,36%	11,12%	10,89%	12,65%	14,79%	14,55%	14,31%	14,08%	13,84%	13,61%	**13,37%**
Vaudrimesnil	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,19%	10,90%	10,71%	10,52%	12,33%	14,51%	14,32%	14,13%	13,94%	13,75%	13,56%	**13,37%**
Ver	1	9,00%	11,00%	13,37%	-0,04%	9,37%	9,33%	9,30%	11,26%	13,59%	13,56%	13,52%	13,48%	13,44%	13,41%	**13,37%**
Annoville	2	9,50%	11,50%	13,87%	-0,28%	12,34%	12,06%	11,77%	13,49%	15,57%	15,29%	15,01%	14,72%	14,44%	14,15%	**13,87%**
Blainville s/m	2	9,50%	11,50%	13,87%	0,06%	8,86%	8,92%	8,99%	11,05%	13,49%	13,55%	13,61%	13,68%	13,74%	13,81%	**13,87%**
Gavray-bourg	2	9,50%	11,50%	13,87%	0,01%	9,36%	9,37%	9,39%	11,40%	13,79%	13,80%	13,81%	13,83%	13,84%	13,86%	**13,87%**
Hambye-bourg	2	9,50%	11,50%	13,87%	0,01%	9,37%	9,38%	9,40%	11,41%	13,79%	13,81%	13,82%	13,83%	13,84%	13,86%	**13,87%**
Hauteville s/mer	2	9,50%	11,50%	13,87%	-0,34%	12,89%	12,55%	12,21%	13,87%	15,90%	15,57%	15,23%	14,89%	14,55%	14,21%	**13,87%**
Lingreville	2	9,50%	11,50%	13,87%	-0,28%	12,34%	12,06%	11,77%	13,49%	15,57%	15,29%	15,01%	14,72%	14,44%	14,15%	**13,87%**
Quettreville sur Sienne	2	9,50%	11,50%	13,87%	-0,28%	12,34%	12,06%	11,77%	13,49%	15,57%	15,29%	15,01%	14,72%	14,44%	14,15%	**13,87%**
Regnéville s/mer	2	9,50%	11,50%	13,87%	-0,28%	12,34%	12,06%	11,77%	13,49%	15,57%	15,29%	15,01%	14,72%	14,44%	14,15%	**13,87%**
Anneville sur mer	2	9,50%	11,50%	13,87%	-0,30%	12,53%	12,23%	11,92%	13,62%	15,69%	15,39%	15,08%	14,78%	14,48%	14,17%	**13,87%**
Gouville sur mer	3	10,00%	12,00%	14,37%	0,06%	9,40%	9,46%	9,52%	11,58%	14,01%	14,07%	14,13%	14,19%	14,25%	14,31%	**14,37%**
Montmartin sur Mer	3	10,00%	12,00%	14,37%	-0,40%	14,00%	13,60%	13,20%	14,80%	16,77%	16,37%	15,97%	15,57%	15,17%	14,77%	**14,37%**
Saint Sauveur Lendelin-bourg	3	10,00%	12,00%	14,37%	-0,09%	10,90%	10,81%	10,72%	12,63%	14,91%	14,82%	14,73%	14,64%	14,55%	14,46%	**14,37%**
Coutances	4	10,50%	12,50%	14,87%	0,25%	8,04%	8,29%	8,53%	10,78%	13,39%	13,64%	13,89%	14,13%	14,38%	14,62%	**14,87%**
Agon Coutainville	5	11,00%	13,00%	15,37%	0,02%	10,80%	10,82%	10,84%	12,86%	15,25%	15,27%	15,29%	15,31%	15,33%	15,35%	**15,37%**

Il est proposé au Conseil communautaire :
- d'approuver les taux de TEOM cibles
- d'approuver les taux de TEOM 2022

Monsieur GRANDIN indique qu'il serait intéressant de passer l'investissement 2022 en emprunt, ce qui limiterait l'augmentation des taux cette année. Il apparaît pas possible d'augmenter un peu plus les taux pour ne pas y toucher l'année prochaine. Nous savons que nous serons obligés de toucher aux taux l'année prochaine .Cela serait plus honnête pour les citoyens puisqu'il faut définir notre politique.
Monsieur VILQUIN rappelle que la modification de la politique déchets devrait permettre de limiter l'augmentation des coûts.
Monsieur le président indique qu'il avait demandé une augmentation moins importante, mais après échange avec le vice-président aux finances, il a été convaincu de la proposition faite ce soir.
Monsieur GUILLOTTE rappelle l'augmentation de la TGAP mais également de l'augmentation importante du coût du gasoil. Il indique qu'il est souhaitable d'avoir un minimum de marges de manœuvre. Il rappelle que les modifications de collecte pourront être faites rapidement pour la partie assurée en régie mais cela prendra plus de temps pour les marchés.
Madame CLEMENT indique que la stratégie sera définie, mais que son impact prendra un peu de temps. Elle indique que la stratégie sera différente également en fonction du contexte rural, urbain ou littoral. L'extension des consignes de tri ne sera pas la solution à tout.
Monsieur le président indique que fixer le produit fiscal à 900k€ donne une CAF nette négative de 400k€.
Monsieur JOUANNO indique que l'augmentation de fiscalité est de plus de 40 % depuis deux ans. Il est nécessaire d'arrêter cette spirale.
Monsieur LEMIERE rappelle que l'on dit à nos concitoyens de trier depuis des années, et les augmentations pourront être importantes peut importe la qualité du tri effectuée par le citoyen. C'est un très mauvais message adressé à la population.
Madame CLEMENT indique que la mise en place d'une taxe incitative est un sujet qui sera à débattre. Mais aujourd'hui, le constat est des marchés de traitement qui flambent et des exutoires qui se raréfient. C'est un problème qui touche toutes les collectivités.
Madame HAREL rejoint monsieur LEMIERE sur l'augmentation du taux. Elle indique que la question de la redevance n'a pas été posée avec une mise en place à la levée.
Madame CLEMENT indique que c'est le sujet de la taxe incitative ou redevance incitative à travailler et à discuter avec la commission.
Monsieur RAULT indique que, concernant les systèmes de ramassage, des taux sont différenciés selon les fréquences. Il indique que cela est aussi lié à des marchés. Il souhaite savoir à quel moment les communes peuvent demander une modification du système de collecte, par exemple pour réduire la fréquence de collecte.
Madame CLEMENT indique qu'il faudra une harmonisation. Ce n'est pas chaque commune qui va décider de combien de ramassage elle a besoin. Nous travaillerons avec les maires, mais nous devrons nous mettre d'accord sur un dispositif harmonisé.
Monsieur GUILLE indique que les marchés ont été passés pour un an reconductible deux fois.

→ A la majorité par :

57 pour
6 contre

Michel LEMIERE, Yves LEMOUTON (procuration à S. Grandin), Sébastien GRANDIN, Anne HAREL, Bernard BOSCHER, Emmanuelle BOUILLON

8 abstention(s)

Rodolphe JARDIN, Jean-Michel MASSON, Sylvie LEMOINE, Hervé AGNES, Bruno LAUNAY, Régis BOUDIER, Dany LEDOUX, Aurélie GIGAN

N°30 - Budget annexe Déchets Ménagers – Budget Primitif 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget Déchets Ménagers, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe Déchets Ménagers, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

BUDGET DECHETS MENAGERS - BUDGET PRIMITIF 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	Solde de la section de fonctionnement reporté	127 989,70 €	127 989,70 €		0,00 €	0,00 €
	Ch.	011	Charges à caractère général	2 560 196,18 €	2 559 548,18 €		5 878 500,00 €	5 878 500,00 €
	Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	526 000,00 €	518 201,12 €		567 610,00 €	567 610,00 €
	Ch.	65	Autres charges de gestion courante	2 393 222,00 €	2 218 086,00 €		450 000,00 €	450 000,00 €
	Ch.	66	Charges financières	0,00 €	0,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €
	Ch.	67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	2 208,50 €		5 000,00 €	5 000,00 €
	Ch.	68	Dotations aux amortissements et aux prov	0,00 €	0,00 €		21 000,00 €	21 000,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	5 612 407,88 €	5 298 043,80 €	0,00 €	6 924 110,00 €	6 924 110,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	023	Virement à la section d'investissement	0,00 €			138 174,47 €	138 174,47 €
	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	153 101,98 €	153 101,98 €	0,00 €	170 560,00 €	170 560,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	153 101,98 €	153 101,98 €	0,00 €	308 734,47 €	308 734,47 €
			BP 2022 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 765 509,86 €	5 579 135,48 €	0,00 €	7 232 844,47 €	7 232 844,47 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	Solde de la section de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €		374 114,47 €	374 114,47 €
	Ch.	70	Ventes produits fabriqués, prestations	320 000,00 €	418 366,45 €		625 015,00 €	625 015,00 €
	Ch.	73	Impôts et Taxes	4 659 871,82 €	4 680 247,00 €		5 863 140,00 €	5 863 140,00 €
	Ch.	74	Dotations, fonds divers et réserves	400 000,00 €	434 006,13 €		356 000,00 €	356 000,00 €
	Ch.	75	Autres produits de gestion courante	100 000,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Ch.	77	Produits exceptionnels	15 250,00 €	19 018,79 €		3 000,00 €	3 000,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	5 495 121,82 €	5 551 638,37 €	0,00 €	6 847 155,00 €	6 847 155,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 388,04 €	219 454,63 €		11 575,00 €	11 575,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	270 388,04 €	219 454,63 €	0,00 €	11 575,00 €	11 575,00 €
			BP 2022 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 765 509,86 €	5 771 093,00 €	0,00 €	7 232 844,47 €	7 232 844,47 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A :	0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	57 800,00 €	57 800,00 €
	Ch.	20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	12 030,00 €	0,00 €	132 000,00 €	132 000,00 €
	Ch.	21	Immobilisations corporelles	237 500,00 €	25 196,44 €	11 506,80 €	625 000,00 €	636 506,80 €
	Ch.	23	Immobilisations en cours	5 000,00 €	0,00 €	134,40 €	0,00 €	134,40 €
	Ch.	26	Participations et créances	30 610,00 €			0,00 €	0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	323 110,00 €	37 226,44 €	11 641,20 €	814 800,00 €	826 441,20 €
Opérations d'ordre	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	270 388,04 €	219 454,63 €		0,00 € 11 575,00 €	11 575,00 €
	Ch.	041	Opérations patrim oniales	365 387,19 €	335 228,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	635 775,23 €	554 683,46 €	0,00 €	11 575,00 €	11 575,00 €
			BP 2022 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	958 885,23 €	591 909,90 €	11 641,20 €	826 375,00 €	838 016,20 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	259 405,06 €	259 405,06 €		215 097,73 €	215 097,73 €
	Ch.	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	4 338,23 €	0,00 €	82 000,00 €	82 000,00 €
	Ch.	13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
	Ch.	16	Emprunt	180 991,00 €	0,00 €	0,00 €	224 184,00 €	224 184,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	180 991,00 €	0,00 €	0,00 €	314 184,00 €	314 184,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	021	Virement de la section de fonctionnem ent	0,00 €	0,00 €		138 174,47 €	138 174,47 €
	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	153 101,98 €	153 101,98 €		170 560,00 €	170 560,00 €
	Ch.	041	Opérations patrim oniales	365 387,19 €	335 228,83 €		0,00 €	0,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	518 489,17 €	488 330,81 €	0,00 €	308 734,47 €	308 734,47 €
			BP 2022 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	958 885,23 €	747 735,87 €	0,00 €	838 016,20 €	838 016,20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A :	0,00 €

→ A la majorité par :

65 pour

4 contre

Michel LEMIERE, Sébastien GRANDIN, Yves LEMOUTON (procuration à S. Grandin), Anne HAREL

2 abstention(s)

Rodolphe JARDIN, Jean-Michel MASSON

N°31 - Budget annexe ADS – Reprise anticipée des résultats 2021

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),

- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ADS, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ADS fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

BUDGET SERVICE ADS 2022

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	209 683,12 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	238 904,98 €
A - Résultat estimé de l'exercice	29 221,86 €
B - Résultats antérieurs reportés	1 949,20 €
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	**31 171,06 €**
(si C est négatif, report du déficit	
ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	0,00 €
Recettes d'investissement (hors 001)	0,00 €
Résultat estimé de l'exercice	0,00 €
Résultats antérieurs reportés	
D - Solde d'exécution N-1 estimé	**0,00 €**
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	**0,00 €**
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	4 659,12 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
E - Solde des restes à réaliser	
d'investissement N-1 (4)	**-4 659,12 €**
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	**4 659,12 €**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	**31 171,06 €**
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	**4 659,12 €**
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	**26 511,94 €**
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Si le compte administratif 2021 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2022, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe ADS, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2022 de ce Budget Annexe.

→ Unanimité

N°32 - Budget annexe ADS – Budget Primitif 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget A.D.S., annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget ADS, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

BUDGET SERVICE ADS - BUDGET PRIMITIF 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021(BP + DM)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	011	Charges à caractère général	40 855,00 €	33 209,79 €		34 500,00 €	34 500,00 €
	Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	200 000,00 €	176 473,33 €		195 000,00 €	195 000,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	240 855,00 €	209 683,12 €	0,00 €	229 500,00 €	229 500,00 €
Opérations d'ordre	*Ch.*	*023*	*Virement à la section d'investissement*	*1 949,20 €*	*0,00 €*		*30 542,00 €*	*30 542,00 €*
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*1 949,20 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*30 542,00 €*	*30 542,00 €*
			BP 2022 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	242 804,20 €	209 683,12 €	0,00 €	260 042,00 €	260 042,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021(BP + DM)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	Solde de la section de fonctionnement reporté	1 949,20 €	1 949,20 €		26 511,94 €	26 511,94 €
	Ch.	74	Dotations et participations	240 855,00 €	238 904,98 €		233 530,06 €	233 530,06 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	240 855,00 €	238 904,98 €	0,00 €	233 530,06 €	233 530,06 €
Opérations d'ordre								
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
			BP 2022 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	242 804,20 €	240 854,18 €	0,00 €	260 042,00 €	260 042,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A :	0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021(BP + DM)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	0,00 €		24 742,00 €	24 742,00 €
	Ch.	21	Immobilisations corporelles	5 800,00 €	0,00 €	4 659,12 €	5 800,00 €	10 459,12 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	35 800,00 €	0,00 €	4 659,12 €	30 542,00 €	35 201,12 €
Opérations d'ordre								
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			BP 2022 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	35 800,00 €	0,00 €	4 659,12 €	30 542,00 €	35 201,12 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021(BP + DM)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	10	Dotations, fonds divers et reserves	5 000,00 €	0,00 €		4 659,12 €	4 659,12 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilés	28 850,80 €	0,00 €			0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	33 850,80 €	0,00 €	0,00 €	4 659,12 €	4 659,12 €
Opérations d'ordre	*Ch.*	*021*	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 949,20 €*	*0,00 €*		*30 542,00 €*	*30 542,00 €*
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1 949,20 €	0,00 €	0,00 €	30 542,00 €	30 542,00 €
			BP 2022 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	35 800,00 €	0,00 €	0,00 €	35 201,12 €	35 201,12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A :	0,00 €

→ Unanimité

N°33 - Budget annexe Cinémas – Reprise anticipée des résultats 2021

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),

- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe Cinémas, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe Cinémas fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	178 697,23 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	286 045,78 €
A - Résultat estimé de l'exercice	107 348,55 €
B - Résultats antérieurs reportés	15 862,01 €
C - Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(si C est négatif, report du déficit** **ligne D 002 ci-dessous)**	**123 210,56 €**
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	103 390,84 €
Recettes d'investissement (hors 001)	47 587,68 €
Résultat estimé de l'exercice	-55 803,16 €
Résultats antérieurs reportés	-13 876,96 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	**-69 680,12 €**
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	**69 680,12 €**
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
E - Solde des restes à réaliser **d'investissement N-1 (4)**	**0,00 €**
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	69 680,12 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	**123 210,56 €**
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	**69 680,12 €**
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	**53 530,44 €**
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Si le compte administratif 2021 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2022, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe Cinémas, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2022 de ce Budget Annexe.

→ Unanimité

N°34 - Budget annexe Cinémas – Budget Primitif 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget Cinémas, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe Cinémas, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

BUDGET CINEMAS - BUDGET PRIMITIF 2022

Budget comprenant les Cinémas d'Agon-Coutainville (transfert de la Commune en 2017), de Coutances (DSP, Budget annexe sur l'ex-CBC) et de Hauteville-sur-Mer (nouvelle convention en 2020, Budget annexe sur l'ex-

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	011	Charges à caractère général	29 637,00 €	24 402,05 €		29 960,00 €	29 960,00 €
	Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	39 000,00 €	37 101,19 €		39 000,00 €	39 000,00 €
	Ch.	65	Autres charges de gestion courante	89 000,00 €	61 000,00 €		61 010,00 €	61 010,00 €
	Ch.	66	Charges financières	27 638,00 €	27 299,27 €		24 735,00 €	24 735,00 €
	Ch.	67	Charges exceptionnelles	8 200,00 €	7 200,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	193 475,00 €	157 002,51 €	0,00 €	155 705,00 €	155 705,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	023	Virement à la section d'investissement	102 136,20 €	0,00 €		108 842,44 €	108 842,44 €
	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 694,72 €	21 694,72 €		21 635,00 €	21 635,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	123 830,92 €	21 694,72 €	0,00 €	130 477,44 €	130 477,44 €
BUDGET PRIMITIF 2022 - DEPENSES DE FONCTIONNEMEN				317 305,92 €	178 697,23 €	0,00 €	286 182,44 €	286 182,44 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	Solde de la section d'exploitation reporté	15 862,01 €	15 862,01 €		53 530,44 €	53 530,44 €
	Ch.	70	Ventes de produits fabriqués, prestations	66 077,00 €	64 178,19 €		66 077,00 €	66 077,00 €
	Ch.	74	Subventions d'exploitation	180 000,00 €	180 000,00 €		140 000,00 €	140 000,00 €
	Ch.	75	Autres produits de gestion courante	46 500,00 €	33 000,71 €		25 510,00 €	25 510,00 €
	Ch.	77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	292 577,00 €	277 178,90 €	0,00 €	231 587,00 €	231 587,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 856,91 €	8 866,88 €		1 065,00 €	1 065,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	8 856,91 €	8 866,88 €	0,00 €	1 065,00 €	1 065,00 €
BUDGET PRIMITIF 2022 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT				317 295,92 €	301 907,79 €	0,00 €	286 182,44 €	286 182,44 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A: 0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 876,96 €	13 876,96 €		69 680,12 €	69 680,12 €
	Ch.	13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	107 694,00 €	94 192,89 €		97 610,00 €	97 610,00 €
	Ch.	20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €		1 600,00 €	1 600,00 €
	Ch.	21	Immobilisations corporelles	17 270,01 €	331,07 €		437 000,00 €	437 000,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	124 964,01 €	94 523,96 €	0,00 €	536 210,00 €	536 210,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 866,91 €	8 866,88 €		1 065,00 €	1 065,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	8 866,91 €	8 866,88 €	0,00 €	1 065,00 €	1 065,00 €
BUDGET PRIMITIF 2022 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT				147 707,88 €	117 267,80 €	0,00 €	606 955,12 €	606 955,12 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM + BS)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Ch.	10	Dotations, fonds divers et réserves	13 876,96 €	13 876,96 €		69 680,12 €	69 680,12 €
	Ch.	13	Subventions d'investissement	10 000,00 €	12 016,00 €		244 000,00 €	244 000,00 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €		162 797,56 €	162 797,56 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	23 876,96 €	25 892,96 €	0,00 €	476 477,68 €	476 477,68 €
Opérations d'ordre	Ch.	021	Virement de la section d'exploitation	102 136,20 €	0,00 €		108 842,44 €	108 842,44 €
	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 694,72 €	21 694,72 €		21 635,00 €	21 635,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	123 830,92 €	21 694,72 €	0,00 €	130 477,44 €	130 477,44 €
BUDGET PRIMITIF 2022 - RECETTES D'INVESTISSEMENT				147 707,88 €	47 587,68 €	0,00 €	606 955,12 €	606 955,12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A: 0,00 €

→ Unanimité

N°35 - Budget annexe Santé – Reprise anticipée des résultats 2021

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),

- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe Santé, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe Santé fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	228 091,37 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	451 999,67 €
A - Résultat estimé de l'exercice	223 908,30 €
B - Résultats antérieurs reportés	
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	**223 908,30 €**
(si C est négatif, report du déficit	
ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	306 200,29 €
Recettes d'investissement (hors 001)	759 695,90 €
Résultat estimé de l'exercice	453 495,61 €
Résultats antérieurs reportés	-666 127,64 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	**-212 632,03 €**
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	**212 632,03 €**
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	11 726,51 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	94 156,00 €
E - Solde des restes à réaliser	
d'investissement N-1 (4)	**82 429,49 €**
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	130 202,54 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	223 908,30 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	**130 202,54 €**
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	**93 705,76 €**
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Si le compte administratif 2021 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2022, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Annexe Santé, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2022 de ce Budget Annexe.

→ Unanimité

N°36 - Budget Santé – Budget Primitif 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget Santé annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Santé, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

BUDGET SANTE - BUDGET PRIMITIF 2022

Maisons médicales de Gavray, Saint-Sauveur-Village, Gouville, PSLA et Montmartin Sur Mer

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	*Solde de la section de fonctionnement reporté*					
	Ch.	011	Charges à caractère général	153 970,00 €	120 250,11 €		176 040,00 €	176 040,00 €
	Ch.	012	Charges de personnel	59 000,00 €	51 503,69 €		61 500,00 €	61 500,00 €
	Ch.	66	Charges financières	46 970,00 €	45 507,74 €		44 520,00 €	44 520,00 €
	Ch.	67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	148,22 €		3 000,00 €	3 000,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	262 940,00 €	217 409,76 €	0,00 €	285 060,00 €	285 060,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	023	*Virement à la section d'investissement*	175 853,00 €			255 375,76 €	255 375,76 €
	Ch.	042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	10 727,00 €	10 681,61 €		23 570,00 €	23 570,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	186 580,00 €	10 681,61 €	0,00 €	278 945,76 €	278 945,76 €
			BP 2022 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	449 520,00 €	228 091,37 €	0,00 €	564 005,76 €	564 005,76 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	*Solde de la section de fonctionnement reporté*	0,00 €	0,00 €		93 705,76 €	93 705,76 €
	Ch.	74	Dotations et participations	0,00 €	307,77 €		0,00 €	0,00 €
	Ch.	75	Autres produits de gestion courante	449 520,00 €	448 662,51 €		470 300,00 €	470 300,00 €
	Ch.	77	Produits exceptionnels	0,00 €	3 029,39 €		0,00 €	0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	449 520,00 €	451 999,67 €	0,00 €	470 300,00 €	470 300,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*					
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			BP 2022 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	449 520,00 €	451 999,67 €	0,00 €	564 005,76 €	564 005,76 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	001	*Solde d'exécution de la section d'investissement reporté*	666 127,64 €	666 127,64 €	0,00 €	212 632,03 €	212 632,03 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	178 900,00 €	178 200,60 €	0,00 €	188 790,00 €	188 790,00 €
	Ch.	20	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch.	21	Immobilisations corporelles	53 899,10 €	11 389,36 €	10 206,00 €	279 310,00 €	289 516,00 €
	Ch.	23	Immobilisations en cours	130 456,27 €	113 880,86 €	1 520,51 €	0,00 €	1 520,51 €
	Ch.	45	Opérations pour compte de tiers	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	565 255,37 €	303 470,82 €	11 726,51 €	468 100,00 €	479 826,51 €
Opérations d'ordre	Ch.	040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*					
	Ch.	041	*Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section*	2 730,00 €	2 729,47 €			0,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	2 730,00 €	2 729,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			BP 2022 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 234 113,01 €	972 327,93 €	11 726,51 €	680 732,03 €	692 458,54 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget total 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch.	10	Dotations, fonds divers et réserves	252 918,28 €	243 035,82 €		137 702,54 €	137 702,54 €
	Ch.	13	Subventions d'investissement	464 869,70 €	370 713,00 €	94 156,00 €	20 000,00 €	114 156,00 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	127 015,03 €	132 536,00 €	0,00 €	161 654,24 €	161 654,24 €
	Ch.	23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch.	45	Opérations pour compte de tiers	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
			TOTAL OPERATIONS REELLES	1 044 803,01 €	746 284,82 €	94 156,00 €	319 356,78 €	413 512,78 €
Opérations d'ordre	Ch.	021	*Virement de la section d'exploitation*	175 853,00 €	0,00 €		255 375,76 €	255 375,76 €
	Ch.	040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	10 727,00 €	10 681,61 €		23 570,00 €	23 570,00 €
	Ch.	041	*Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section*	2 730,00 €	2 729,47 €			0,00 €
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	189 310,00 €	13 411,08 €	0,00 €	278 945,76 €	278 945,76 €
			BP 2022 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 234 113,01 €	759 695,90 €	94 156,00 €	598 302,54 €	692 458,54 €

→ **Unanimité**

N°37 - Budget Général – Reprise anticipée des résultats 2021

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),

- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Général, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Général fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	30 630 652,61 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	30 763 345,04 €
A - Résultat estimé de l'exercice	132 692,43 €
B - Résultats antérieurs reportés	3 614 426,15 €
C - Résultat à affecter	**3 747 118,58 €**
(si C est négatif, report du déficit	
ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	16 399 218,17 €
Recettes d'investissement (hors 001)	13 777 454,53 €
Résultat estimé de l'exercice	-2 621 763,64 €
Résultats antérieurs reportés	214 837,42 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	**-2 406 926,22 €**
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	**2 406 926,22 €**
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	1 066 757,14 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	3 321 583,95 €
E - Solde des restes à réaliser	
d'investissement N-1 (4)	**2 254 826,81 €**
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	**152 099,41 €**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	3 747 118,58 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	**152 099,41 €**
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	**3 595 019,17 €**
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Si le compte administratif 2021 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2022, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Général, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2022.

→ Unanimité

N°38 - Vote des taux ménages et du taux de CFE

Le conseil communautaire fixe chaque année les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

La communauté a été destinataire par les services de l'Etat des bases fiscales prévisionnelles 2022.

Afin de permettre l'équilibre du budget 2022, il vous est proposé de maintenir les taux de la taxe sur le foncier bâti et non bâti et de faire évoluer le taux de CFE avec la majoration spéciale de 1.33%,

Il est ainsi proposé de fixer les taux communautaires en vigueur pour l'année 2022 comme suit :
-9.86% pour la taxe sur le foncier bâti
-20.64% pour la taxe sur le foncier non bâti
-23.68% pour la CFE

Le produit fiscal attendu de ces 3 taxes est de 7 593 214 euros.

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la communauté retrouvera son pouvoir de taux à compter de 2023.

Il est proposé au Conseil communautaire de fixer les taux communautaires comme suit pour l'année 2022 :
-Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 9.86 %
-Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20.64 %
-Taux de cotisation foncière des entreprises : 23.68%

Monsieur le président indique avoir reçu, la veille, les représentants des organisations d'entreprises qui sont opposées à la hausse de la CFE et encore plus du versement mobilité. Ces deux dernières années, l'engagement de la collectivité auprès des entreprises a été important :

- versement des avances forfaitaires de l'ordre de 900k€ en 2020 et 2021
- Dégrèvement de CFE en 2021 de 42k€
- Aides aux artisans et commerçants de 24k€
- OCM : 632k€
- Soutien aux projets avec Initiative centre Manche à hauteur de 500 € par projet
- Suspension des loyers pendant la crise sanitaire avec mise en place d'un échéancier à la demande pour les entreprises le souhaitant

Nous n'avons reçu aucun message de ces organismes pour reconnaitre l'engagement de la communauté de communes ces dernières années.
Leur discours, c'est de dire que ce n'est pas le bon moment, à cause de la hausse du coût des matières premières, du carburant. Mais cela ne sera jamais le bon moment.

Le versement mobilité serait de 0,32%, soit, pour un salarié payé 2000 € brut, le coût pour l'entreprise sera de 80 € par an. Le choix a été fait de limiter la recette du versement mobilité à 200 000 € cette année.

Monsieur BELLAIL indique qu'il y a eu une augmentation des impôts pour tout le monde en 2018 sauf pour la CFE.
Monsieur le président indique qu'effectivement cela leur a été rappelé.

Monsieur VOISIN rappelle le taux de CFE de Coutances mer et bocage est le plus haut du département de la Manche. C'est un mauvais signal pour les entreprises. Un peu plus de fiscalité pour les entreprises, c'est un peu moins de ressources pour les salariés. Il indique que de nombreuses faillites apparaîtront en fin d'année.
Monsieur le président indique qu'il a été interpellé par les entreprises comme quoi monsieur VOISIN démarchait les entreprises pour qu'elles se mobilisent contre la CFE et le versement mobilité. Monsieur le président fait part de sa surprise. Il ne peut pas toujours être demandé aux mêmes d'être solidaires. La communauté de communes a toujours été un partenaire pour favoriser le développement. La communauté de communes continue d'investir, le chantier de Claires Fontaines, c'est 2,5M€, le chantier Regnault c'est 15M€ de travaux, la rénovation de l'alsh d'Hambye ces sont 500k€, la rénovation de l'ancienne patinoire c'est près de 3M€. 2021 a été une année record pour les entreprises. D'ailleurs nous l'avons vu sur les appels d'offres avec des devis complètement aberrants et de nombreux lots infructueux faute d'offres.

Monsieur LEFRANC indique que certaines entreprises arrêtent de faire des devis car elles ne savent pas comment faire les travaux, du fait du manque de main d'œuvre.

Monsieur LANGLOIS indique qu'en 2021, les entreprises ont mis beaucoup d'argent de côté et que cela démontre au global une bonne santé des entreprises.

Madame HAREL indique que dans certains secteurs de l'économie, notamment dans le secteur des commerçants et des indépendants, beaucoup sont fragiles. Il est nécessaire de tenir compte du contexte dans tous les domaines de l'entreprenariat.

Monsieur VILQUIN précise que l'augmentation de CFE n'impacte pas les entreprises soumises aux bases minimales de CFE.

→ A la majorité par :
68 pour
3 contre
Michel VOISIN, Anne HAREL, Bernard BOSCHER

N°39 - Budget Général – Budget Primitif 2022

I. 2021 : un budget fragile

2018 constituait un exercice exceptionnel, un exercice de transition, marqué par le transfert de nouveaux services (ADS, ingénierie territoriale, reprise en régie de crèches) la réalisation d'un plan d'économies en fonctionnement, l'ajustement des AC votées en 2017 et l'augmentation de la fiscalité communautaire.

2019 fut un exercice de projets -transition numérique, transition écologique, plan pluriannuel d'investissement – **articulés autour de collaborations CMB-Communes** (fonds de concours, fonds de soutien, services mutualisés).

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire engendrant une diminution des dépenses de fonctionnement courant permettant d'obtenir une CAF nette de 2,9M€.

En 2021, la crise sanitaire toujours présente a eu un impact budgétaire moins conséquent sur que 2020. L'intercommunalité a surtout subi la réforme de la taxe d'habitation engendrant un manque à gagner de près de 600K€ via la compensation par une fraction de la TVA nationale.
Globalement, les pertes de recettes ont été compensées par la réduction des dépenses de fonctionnement courant, ce qui a permis au budget communautaire de dégager une capacité d'autofinancement plus importante que celle prévue au BP 2021.
Par ailleurs, l'année 2021 a été celle de la régularisation des écritures suite au contentieux avec la commune de Quettreville-sur-Sienne, pour un montant de l'ordre de 600k€.

Résultats 2021

- Une CAF nette de **1 265 183.75 €**
- Un ratio de désendettement de 3.3 années

Ces résultats s'expliquent par la diminution des charges de fonctionnement, et notamment des charges à caractère général (82.6% des crédits seulement ont été consommés) : la crise sanitaire a fait chuter la consommation des fluides (-285K€) et d'autres dépenses sont en diminution comme les études et recherches liées au report de certaines en 2022, des fournitures scolaires, des livres ainsi que des locations immobilières et des charges locatives notamment suite à l'acquisition du site de l'écluse Chette à Coutances.

Les recettes de fonctionnement 2021 ont été réalisées à hauteur de 97% alors que chaque année leur taux de réalisation est au-delà des 100%. Cette diminution s'explique par la perte de recettes fiscales via la réforme de la taxe d'habitation, de la fermeture des équipements (piscine, gîtes).

En 2021, 7,5 M€ de dépenses d'équipement ont été réalisées et 1.07M€ de restes à réaliser sont inscrits au BP2022.

II. 2022 : la concrétisation du projet de territoire

- **Le budget de fonctionnement 2022 s'équilibre à 35.7M€.**

Les principales évolutions budgétaires inscrites en fonctionnement au BP2022 du budget général sont les suivantes :

- L'augmentation des dépenses des fluides, tenant compte à la fois d'un fonctionnement en année normale et de l'augmentation du coût des énergies.

- L'augmentation du budget transition écologique suite à la prise de la compétence mobilités depuis le 1er juillet 2021, la mise en route opérationnelle du plan partenarial d'aménagement, la mise en œuvre du contrat eau et climat n°2 et le déploiement d'actions opérationnelles après une phase d'élaboration de stratégies

- Le budget attractivité du territoire évolue avec le lancement des études de révision du SCOT et d'une stratégie de communication en matière économique

- Le budget services à la population progresse avec la mise en fonctionnement des espaces France services, la montée en charge du PESL avec des recrutements réalisés en 2021 ainsi que le recrutement d'un DGA en charge de ce secteur

- L'impact de la réforme de la taxe d'habitation avec une perte de compensation de près de 600K€ et le reversement à l'Etat du dégrèvement accordé en 2020 aux contribuable résultant de l'augmentation du taux (430K€). Par ailleurs, les dotations de l'Etat restent stable même si l'intercommunalité exerce de nombreuses compétences.

Dans la continuité du débat d'orientation budgétaire, le budget primitif 2022 intègre les éléments suivants, permettant de dégager une capacité d'autofinancement nette de l'ordre de 330k€ :

- Réduction de 30k€ de l'enveloppe affectée aux subventions aux associations ;
- Réduction de 100k€ des dépenses de personnel
- Inscription d'un montant de 34k€ pour la première tranche du remboursement du dégrèvement de taxe d'habitation mis à la charge de l'intercommunalité par l'Etat
- Augmentation du produit de CFE de 120k€
- Instauration du versement mobilité pour un montant de 215k€

Les arbitrages préalables réalisés lors de la construction du budget 2022, et évoqués lors du débat d'orientations budgétaires, sont les suivants :

Chapitre 011 : -377k€

- Réduction de 70k€ les enveloppes destinées à la direction des services techniques (fournitures diverses, diagnostics bâtiments…)

- Réduction de 66k€ de l'enveloppe de fluides (électricité, eau, énergies…)

- Report de la mise en œuvre de la plateforme Lokal job, destinée à faciliter la visibilité des offres d'emplois à pourvoir sur le territoire (-37k€) et de l'opération collective de modernisation (-4k€)

- Réduction des crédits de téléphonie (-23k€)

- Réduction de 20k€ de la subvention affectée à l'office de tourisme

- Abandon d'une étude menée en lien avec le BRGM sur le littoral (-100k€)

- Étalement de la communication sur le projet partenarial d'aménagement (-50k€)

- Report du team day (-16k€)

Chapitre 012 : -387k€

- Report du recrutement du 4ème coordonnateur du PESL prévu au schéma de coordination (58k€)

- Réduction des horaires d'ouverture des offices de tourisme en période hivernale (-32k€)

- Réduction de l'enveloppe dédiée aux contrats d'apprentissage (-48k€)

- Abandon de l'emploi de chargé de mission habitat, nécessaire à la mise en œuvre d'un plan local de l'habitat (PLH) et d'une OPAH (-45k€)

- Abandon de l'hypothèse d'une ouverture des accueils périscolaires à 7h00 (au lieu de 7h30) (-74k€)

- Adaptation de la couverture d'assurance statutaire (-10k€)

- Abandon du poste d'intervenant musical en milieu scolaire pour l'école de musique (-35k€)

- Abandon du poste d'ingénieur pour les projets de protection du littoral (-85k€)

- **Les dépenses d'investissement 2022 s'élèvent à 12.1M€.**

Les **dépenses d'équipement 2022 (8M€)** sont constituées de 1M€ de RAR, et de 7M€ de crédits nouveaux.

Les grands projets sont les suivants :

Projet d'investissement 2022	Montant
Gymnase des Courtilles	835 000 €
Rénovation de l'école Claires Fontaine	610 000 €
Aménagement du siège communautaire	400 000 €
Reconversion de la patinoire	330 000 €
Voiries	330 000 €
Matériel informatique, cybersécurité	320 000 €
Logements gendarmerie Gavray	250 000 €
Projet partenarial d'aménagement littoral	216 000 €
Matériel informatique écoles	200 000 €
Alsh Hambye	200 000 €
PLUi	161 000 €
Marché de Chauffage P3	160 000 €
Fonds de concours Chaufferie bois Claires Fontaines	100 000 €
Fonds de soutien aux petites communes	100 000 €
Réfection cale de Regnéville	100 000 €
skate park	100 000 €
Toiture école Quesnel Morinière	60 000 €
Pierre et masse	60 000 €
Matériel pour Gymnase des Courtilles	60 000 €
Câblage informatique	50 000 €
Mini-stations	50 000 €
Sanitaires école Quettreville	40 000 €
Sanitaires école Gouville	40 000 €
Extension du Gymnase de Montmartin Sur Mer	30 000 €

Les recettes d'investissement inscrites au BP s'élèvent à 6.9M€. Les subventions attendues, ainsi que le FCTVA et la vente de biens immobiliers et l'affectation du résultat d'exploitation 2021 permettent de financer les projets 2022 sans recourir à l'emprunt.
Le budget proposé au vote est en suréquilibre de 390k€.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget Général, annexé à la présente délibération.
Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2021 du Budget Général, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Chapitre			Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + DM)	Réalisé prévisionnel 2021 (avant CA)	Restes à réaliser (1)	Crédits nouveaux sur restes à exécuter sur AP/CP (2)	Crédits nouveaux hors AP/CP (3)	Crédits nouveaux (4) : (1) + (2)	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	Solde d'exécution dreporté	0,00 €		0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch.	011	Charges à caractère général	6 014 087,65 €	5 879 087,65 €	4 901 204,21 €			6 469 669,70 €	6 469 669,70 €	6 469 669,70 €
	Ch.	012	Charges de personnel	16 000 000,00 €	16 000 000,00 €	15 601 123,63 €			17 025 391,00 €	17 025 391,00 €	17 025 391,00 €
	Ch.	014	Atténuations de produits	1 346 674,11 €	1 451 494,11 €	1 451 494,11 €			1 339 270,11 €	1 339 270,11 €	1 339 270,11 €
	Ch.	65	Autres charges de gestion courante	5 184 767,00 €	5 429 510,92 €	5 374 028,51 €			5 384 005,00 €	5 384 005,00 €	5 384 005,00 €
	Ch.	66	Charges financières	193 507,00 €	193 507,00 €	168 205,86 €			159 500,00 €	159 500,00 €	159 500,00 €
	Ch.	67	Charges exceptionnelles	214 650,00 €	825 515,00 €	819 694,58 €			174 650,00 €	174 650,00 €	174 650,00 €
	Ch.	68	Dotations aux provisions	157 381,37 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES hors 002			29 011 067,13 €	29 779 114,68 €	28 315 750,90 €	0,00 €	0,00 €	30 552 485,81 €	30 552 485,81 €	30 552 485,81 €
Opérations d'ordre	Ch.	023	Virement à la section d'investissement	3 363 540,38 €	3 363 540,38 €	0,00 €			2 148 120,47 €	2 148 120,47 €	2 148 120,47 €
	Ch.	042	Opérations d'ordre	2 269 310,80 €	2 269 310,80 €	2 314 901,71 €			3 013 366,00 €	3 013 366,00 €	3 013 366,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			5 632 851,18 €	5 632 851,18 €	2 314 901,71 €	0,00 €	0,00 €	5 161 486,47 €	5 161 486,47 €	5 161 486,47 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				34 643 918,31 €	35 411 965,86 €	30 630 652,61 €	0,00 €	0,00 €	35 713 972,28 €	35 713 972,28 €	35 713 972,28 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Chapitre			Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + DM)	Réalisé prévisionnel 2021 (avant CA)	Restes à réaliser (1)	Crédits nouveaux (4) : (1) + (2)	Budget Primitif 2022
Opérations réelles	Ch.	002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	3 614 426,15 €	3 614 426,15 €	3 614 426,15 €		3 595 019,17 €	3 595 019,17 €
	Ch.	013	Atténuations de charges	235 000,00 €	235 000,00 €	453 918,17 €		351 555,00 €	351 555,00 €
	Ch.	70	Ventes de produits	4 282 833,00 €	4 282 833,00 €	3 904 778,27 €		4 588 767,00 €	4 588 767,00 €
	Ch.	73	Impôts et taxes	19 603 708,00 €	19 718 093,00 €	19 280 539,01 €		20 103 792,00 €	20 103 792,00 €
	Ch.	74	Dotations et participations	6 155 639,16 €	6 155 639,16 €	5 750 359,57 €		6 287 362,11 €	6 287 362,11 €
	Ch.	75	Autres produits de gestion courante	486 387,00 €	486 387,00 €	435 935,34 €		448 987,00 €	448 987,00 €
					130 000,00 €	189 371,74 €		90 000,00 €	90 000,00 €
	Ch.	77	Produits exceptionnels	60 000,00 €	583 662,55 €	583 662,55 €			0,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES hors 002			30 823 567,16 €	31 591 614,71 €	30 598 564,65 €	0,00 €	31 870 463,11 €	31 870 463,11 €
Opérations d'ordre	Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	205 925,00 €	205 925,00 €	164 780,39 €		248 490,00 €	248 490,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			205 925,00 €	205 925,00 €	164 780,39 €	0,00 €	248 490,00 €	248 490,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				34 643 918,31 €	35 411 965,86 €	34 377 771,19 €	0,00 €	35 713 972,28 €	35 713 972,28 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Chapitre			Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + DM)	Réalisé prévisionnel 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser (1)	Crédits nouveaux sur sur AP/CP (2)	Crédits nouveaux hors AP/CP (3)	Crédits nouveaux (4) = 2+3	Budget Primitif 2022 : (1) + (4)
Opérations réelles	Ch.	001	Solde d'exécution reporté	0,00€	0,00 €	0,00 €			2 406 926,22 €	2 406 926,22 €	2 406 926,22 €
	Ch.	020	Dépenses imprévues	0,00€	0,00 €	0,00 €			200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	1 017 630,00 €	1 017 630,00 €	1 015 273,61 €			987 500,00 €	987 500,00 €	987 500,00 €
	Ch.	20	Immobilisations incorporelles	1 068 875,43 €	1 068 875,43 €	483 802,22 €	86 894,83 €	723 740,00 €	381 760,00 €	1 105 500,00 €	1 192 394,83 €
	Ch.	204	Subventions d'équipement versées	1 142 602,39 €	1 142 602,39 €	718 545,01 €	209 470,10 €		221 800,00 €	221 800,00 €	431 270,10 €
	Ch.	21	Immobilisations corporelles	3 794 534,99 €	3 794 534,99 €	2 583 984,45 €	441 092,13 €	61 000,00 €	2 239 650,00 €	2 300 650,00 €	2 741 742,13 €
	Ch.	23	Immobilisations en cours	4 479 674,33 €	4 479 674,33 €	3 665 377,01 €	281 425,05 €	1 918 000,00 €	1 130 000,00 €	3 048 000,00 €	3 329 425,05 €
	Ch.	27	Autres immobilisations financières	113 850,80 €	113 850,80 €	85 000,00 €				0,00 €	0,00 €
	Ch.	45	Opérations pour compte de tiers	197 531,59 €	214 431,59 €	21 181,32 €	47 875,03 €		70 000,00 €	70 000,00 €	117 875,03 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES hors 001			11 814 699,53 €	11 831 599,53 €	8 573 163,62 €	1 066 757,14 €	2 702 740,00 €	5 230 710,00 €	7 933 450,00 €	9 000 207,14 €
Opérations d'ordre	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	205 925,00 €	205 925,00 €	164 780,39 €			248 490,00 €	248 490,00 €	248 490,00 €
	Ch.	041	Opérations patrimoniales	745 442,00 €	8 406 816,16 €	7 661 274,16 €			500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			951 367,00 €	8 612 741,16 €	7 826 054,55 €	0,00 €	0,00 €	748 490,00 €	748 490,00 €	748 490,00 €
BP 2021 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT				12 766 066,53€	20 444 340,69€	16 399 218,17 €	1 066 757,14 €	2 702 740,00 €	8 386 126,22 €	11 088 866,22 €	12 155 623,36 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Chapitre			Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + DM)	Réalisé prévisionnel 2021 (en attente du vote du compte administratif)	Restes à réaliser (1)	Crédits nouveaux (2)	Budget Primitif 2022 : (1) + (2)
Opérations réelles	Ch.	001	Solde d'exécution reporté	214 837,42 €	214 837,42 €	214 837,42 €			0,00 €
	Ch.	024	Produits de cessions	4 500,00 €	4 500,00 €			160 000,00 €	160 000,00 €
	Ch.	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 411 268,25 €	1 411 268,25 €	1 960 770,93 €		952 099,41 €	952 099,41 €
	Ch.	13	Subventions d'investissement	4 900 454,21 €	4 900 454,21 €	1 630 243,07 €	2 972 983,28 €	2 297 790,27 €	5 270 773,55 €
	Ch.	21	Immobilisations corporelles	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €			0,00 €
	Ch.	23	Immobilisations en cours	214 198,00 €	214 198,00 €	207 364,66 €			0,00 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	2 900,00 €			0,00 €
	Ch.	27	Autres immobilisations financières	85 000,00€	85 000,00 €			85 000,00 €	85 000,00 €
	Ch.	45	Opérations pour compte de tiers	410 177,85 €	427 077,85 €		348 600,67 €	70 000,00 €	418 600,67 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES hors 001			7 026 598,31 €	7 043 498,31 €	3 801 278,66 €	3 321 583,95 €	3 564 889,68 €	6 886 473,63 €
Opérations d'ordre	Ch.	021	Virement de la section d'exploitation	3 363 540,38 €	3 363 540,38 €			2 148 120,47 €	2 148 120,47 €
	Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sec	2 269 310,80 €	2 269 310,80 €	2 314 901,71 €		3 013 366,00 €	3 013 366,00 €
	Ch.	041	Opérations patrimoniales	745 442,00 €	8 423 816,16 €	7 661 274,16 €		500 000,00 €	500 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			6 378 293,18 €	14 056 667,34 €	9 976 175,87 €	0,00 €	5 661 486,47 €	5 661 486,47 €
BP 2021 RECETTES D'INVESTISSEMENT				13 619 728,91 €	21 315 003,07 €	13 992 291,95 €	3 321 583,95 €	9 226 376,15 €	12 547 960,10 €

Monsieur le président précise qu'une attention est portée sur les postes répondre pour répondre à un besoin sur un projet donné, et que ces contrats ne seront pas nécessairement pérennisés au terme de leur mission.
Monsieur QUESNEL trouve cette situation dure pour les jeunes qui s'investissent et demande s'il ne serait pas envisageable de travailler avec les autres communautés de la Manche pour proposer un emploi perenne aux chargés de mission et qu'ils puissent passer d'une collectivité à une autre.
Monsieur le président indique que cela ne correspond pas nécessairement à la demande des personnes que nous recrutons.

Monsieur RAULT indique que les dépenses d'investissement sont à 330k€ sur la voirie. Cela fait plusieurs années que l'on fait des économies sur la voirie. Avec ce montant, nous aurons une dégradation de la voirie. Peut-être faudrait-il réfléchir à la rendre aux communes.
Monsieur GUILLOTTE indique qu'une commission voirie sera réunie prochainement pour présenter les voiries qui seront proposées pour des travaux.

Madame LEDOUX indique que l'on ne retrouve pas les travaux sur l'école de Cerisy-la-Salle qui étaient mentionnés dans le ROB. Monsieur le président indique que ces travaux représentent un montant assez conséquent, avec un fonds de concours attendu de la commune. Une réunion sur ce sujet est programmée avec la commune et la sous-préfecture pour avancer sur ce dossier.

Monsieur JOUANNO demande que le budget général soit présenté en début de séance. Il est dommage qu'il soit présenté si tard. Le seul point sur ce budget sera la rigueur de son exécution.

→ A la majorité par :
67 pour
4 abstention(s)
Michel VOISIN, Anne HAREL, Hervé AGNES, Dany LEDOUX

N°40 - Budget Général : actualisation des AP/CP

Les autorisations de programme ouvertes et leurs crédits de paiement associés doivent être actualisés au regard de la consommation réelle des crédits de paiement 2021 et de l'avancée des opérations :

***AP/CP Extension du gymnase de Montmartin-Sur-Mer :** l'opération sera achevée en 2022 et le montant total de l'opération est plus faible que celui prévu initialement

Numéro et libellé de l'Autorisation de Programme		AP Votée	Montant de l'AP ajustée au BP 2022	Crédits de Paiement			
				2019	2020	2021	2022
				Réalisé 2019	Réalisé 2020	CP 2021	CP 2022
2019-01 BG	Extension du gymnase de Montmartin-sur-Mer	1 800 000 €	1 772 885 €				
	article 2031 -Etudes			8 971 €	2 522 €	2 671 €	
	article 2033- Frais d'insertion			479 €	459 €		
	article 21568 -Matériel et outillage incendie					492 €	
	article 2188 - Autres immobilisations corporelles					20 086 €	
	article 2317-100 -Immbilisations corporelles sur bâtiment mis à			59 120 €	527 312 €	959 456 €	49 000 €
	article 238 -Avances				142 317 €		
Total dépenses				**68 570 €**	**672 610 €**	**982 705 €**	**49 000 €**

***AP/CP Gymnase des Courtilles :** il s'agit juste du réajustement des crédits de paiement suite au réalisé 2021

Numéro et libellé de l'Autorisation de Programme		AP Votée	Crédits de Paiement				
			2019	2020	2021	2022	2023
			Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023
AP-2020-01-BG	Gymnase des Courtilles	2 090 000 €					
	article 2031 et 2033		3 336 €	71 654 €	3 685 €	5 000 €	
	article 2033						
	article 21568					1 000 €	
	article 2188				1 595 €	60 000 €	
	article 2317-100				1 072 331 €	769 000 €	102 399 €
Total dépenses			**3 336 €**	**71 654 €**	**1 077 611 €**	**835 000 €**	**102 399 €**

***AP/CP reconversion de la patinoire :** son montant est actualisé conformément à la délibération n°2 du 23 février 2022 relative à la revalorisation de l'enveloppe financière et approbation du plan de financement

Numéro et libellé de l'Autorisation de Programme		AP Votée	Montant de l'AP ajustée au BP 2022	Crédits de Paiement				
				2020	2021	2022	2023	2024
				Réalisé 2020	Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
AP-2020-01	Reconversion de la patinoire	2 300 000 €	2 950 000 €					
	article 2031			15 432 €	23 103 €			
	article 2033			376 €		30 000 €		
	article 21568						10 000 €	
	article 2188						60 000 €	
	article 2313					300 000 €	2 000 000 €	511 089 €
Total dépenses				**15 808 €**	**23 103 €**	**330 000 €**	**2 070 000 €**	**511 089 €**

***AP/CP rénovation de l'école Claires Fontaines :** son montant est actualisé conformément à la délibération du 23 mars 2022 relative au résultat de la consultation des entreprises pour la rénovation de l'école et sa durée est prolongée d'une année

Numéro et libellé de l'Autorisation de Programme		AP Votée	Montant de l'AP ajustée au BP 2022	Crédits de Paiement			
				2021	2022	2023	2024
				Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2021-01-BG	Rénovation de l'école Claires Fontaines	2 100 000 €	2 300 000 €				
	article 2031			27 860 €	10 000 €		
	article 2033			0 €			
	article 21568					6 000 €	
	article 2188					60 000 €	
	article 2317-100				600 000 €	1 396 140 €	200 000 €
	Total dépenses			**27 860 €**	**610 000 €**	**1 462 140 €**	**200 000 €**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la modification des AP/CP du budget général, ci-avant décrites.

→ Unanimité

N°41 - Budget général : création d'AP-CP relative à l'aménagement d'un siège communautaire

Le siège communautaire constitue un projet d'investissement pluriannuel. La mise en place d'Autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) permet de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements.

Cette méthode permet de :

- faciliter l'arbitrage en éclairant les élus et services sur la faisabilité des projets ;
- accroître la visibilité en fixant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération;
- limiter la mobilisation prématurée des crédits en ajustant les ressources (emprunt et fiscalité) au fur et à mesure, en fonction des marges de manœuvre financières de la collectivité ;
- augmenter le taux de consommation des crédits inscrits et supprimer, pour les projets concernés, la procédure des reports budgétaires ;

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les AP sont un outil budgétaire de mobilisation de crédits. Elles permettent justement d'établir la corrélation entre la programmation (PPI) et la capacité financière de la Collectivité.

Chaque AP se décline en plusieurs enveloppes successives : les CP. Les AP doivent être, dès le moment du vote, traduites dans un échéancier de CP. Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP. A tout moment, la somme des CP doit être égale au montant de l'AP (Art L 2311-3 du CGCT).

Le montant de l'AP proposée correspond au montant global de l'opération toutes dépenses confondues, soit 6 960 000 € TTC, décomposés comme suit :

Numéro et libellé de l'AP		AP Votée	Crédits de Paiement				
			2021	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*
			Réalisé 2021	*CP 2022*	*CP 2023*	*CP 2024*	*CP 2025*
AP-2021-02-BG	**Construction siège communautaire**	*6 960 000 €*					
	article 2031 - Etudes et recherches		12 970 €	400 000 €			
	article 2033 - Frais d'insetion		2 340 €				
	article 2132 - Acquisition du bâtiment		100 000 €				
	article 21568 - Matériels incendie					16 000 €	
	article 2184 - Mobilier					360 000 €	
	article 2188 - Equipements divers					164 000 €	
	article 2313 - Travaux				2 000 000 €	3 000 000 €	904 690 €
Total dépenses			**115 310 €**	**400 000 €**	**2 000 000 €**	**3 540 000 €**	**904 690 €**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la création de l'AP/CP du budget général, ci-avant décrite.

→ **A la majorité par** :

58 pour

13 abstention(s)

Michel VOISIN, Nicolas PIGASSE, Rodolphe JARDIN, Jean-Michel MASSON, Hervé AGNES, Sonia LARBI, Bruno QUESNEL, Aurélie FAUTRAT, Régis BOUDIER, Dany LEDOUX, Aurélie GIGAN, Laurent HUET, Emmanuelle BOUILLON

N°42 - Budget général : création d'AP-CP relative à rénovation du Centre de Loisirs de Hambye

Les travaux de rénovation du Centre de loisirs située sur la commune de Hambye constitue un projet d'investissement pluriannuel. La mise en place d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) permet de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements.

Cette méthode permet de :
- faciliter l'arbitrage en éclairant les élus et services sur la faisabilité des projets ;
- accroître la visibilité en fixant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération
- limiter la mobilisation prématurée des crédits en ajustant les ressources (emprunt et fiscalité) au fur et à mesure, en fonction des marges de manœuvre financières de la collectivité ;
- augmenter le taux de consommation des crédits inscrits et supprimer, pour les projets concernés, la procédure des reports budgétaires ;

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les AP sont un outil budgétaire de mobilisation de crédit. Elles permettent justement d'établir la corrélation entre la programmation (PPI) et la capacité financière de la Collectivité.

Chaque AP se décline en plusieurs enveloppes successives : les CP. Les AP doivent être, dès le moment du vote, traduites dans un échéancier de CP. Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP. A tout moment, la somme des CP doit être égale au montant de l'AP (Art L 2311-3 du CGCT).

Le montant de l'AP proposée correspond au montant prévisionnel global de l'opération toutes dépenses confondues, soit 500 000€ TTC. Les crédits de paiement prévus pour 2021-2023 seront chaque année actualisés pour tenir compte de l'avancement des travaux.

Numéro et libellé de l'Autorisation de Programme		*AP Votée*	Crédits de Paiement		
			2021	*2022*	*2023*
			Réalisé 2021	*CP 2022*	*CP 2023*
AP-2021-03-BG	Rénovation ALSH Hambye	*500 000 €*			
	article 2031		8 718 €		
	article 2033		361 €		
	article 21568				5 000 €
	article 2188				10 000 €
	article 2317-100			200 000 €	275 921 €
Total dépenses			**9 079 €**	**200 000 €**	**290 921 €**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la création de l'AP/CP du budget général, ci-avant décrite.

→ Unanimité

N°43 - Budget général : création d'AP-CP relatives aux logiciels informatiques

La mise en place d'un nouveau portail famille ainsi que d'une solution d'aide à la préparation budgétaire constituent deux projets d'investissement pluriannuel. La mise en place d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) permet de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements.

Cette méthode permet de :
- faciliter l'arbitrage en éclairant les élus et services sur la faisabilité des projets ;
- accroître la visibilité en fixant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération
- limiter la mobilisation prématurée des crédits en ajustant les ressources (emprunt et fiscalité) au fur et à mesure, en fonction des marges de manœuvre financières de la collectivité ;
- augmenter le taux de consommation des crédits inscrits et supprimer, pour les projets concernés, la procédure des reports budgétaires ;

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les AP sont un outil budgétaire de mobilisation de crédit. Elles permettent justement d'établir la corrélation entre la programmation (PPI) et la capacité financière de la Collectivité.

Chaque AP se décline en plusieurs enveloppes successives : les CP. Les AP doivent être, dès le moment du vote, traduites dans un échéancier de CP. Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP. A tout moment, la somme des CP doit être égale au montant de l'AP (Art L 2311-3 du CGCT).

Le montant des deux AP proposées correspond au montant prévisionnel global des deux opérations toutes dépenses confondues.

Concernant le portail famille, le montant l'opération s'élève à 120 000€ TTC. Les crédits de paiement prévus pour 2022-2023 seront chaque année actualisés pour tenir compte de l'avancement des travaux.

Numéro et libellé de l'AP		*AP Votée*	Crédits de paiement	
			2022	*2023*
			CP 2022	*CP 2023*
AP-2022-01-BG	Application portail famille			
	article 2051 -Concessions et droits similaires	*120 000 €*	40 000 €	80 000 €
Total dépenses			**40 000 €**	**80 000 €**

Concernant la solution d'aide à la préparation budgétaire, le montant l'opération s'élève à 58 020€ TTC. Les crédits de paiement prévus pour 2022-2024 seront chaque année actualisés pour tenir compte de l'avancement des travaux.

Numéro et libellé de l'AP		AP Votée	Crédits de paiement		
			2022	2023	2024
			CP 2022	CP 2023	CP 2024
AP-2022-02-BG	Solution d'aide à la préparation budgétaire	58 020 €			
	article 2051 -Concessions et droits similaires		22 740 €	17 640 €	17 640 €
Total dépenses			**22 740 €**	**17 640 €**	**17 640 €**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la création de ces deux AP/CP du budget général, ci-avant décrites.

→ Unanimité

N°44 - Budget général : création d'AP-CP relative au projet partenarial d'aménagement

Le schéma d'aménagement et de développement (plan guide) pour la recomposition du littoral, la relocalisation des enjeux et la renaturation des sites constitue un projet d'investissement pluriannuel dans le cadre du projet partenarial d'aménagement (PPA). La mise en place d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) permet de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements.

Cette méthode permet de :
- faciliter l'arbitrage en éclairant les élus et services sur la faisabilité des projets ;
- accroître la visibilité en fixant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération
- limiter la mobilisation prématurée des crédits en ajustant les ressources (emprunt et fiscalité) au fur et à mesure, en fonction des marges de manœuvre financières de la collectivité ;
- augmenter le taux de consommation des crédits inscrits et supprimer, pour les projets concernés, la procédure des reports budgétaires ;

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les AP sont un outil budgétaire de mobilisation de crédit. Elles permettent justement d'établir la corrélation entre la programmation (PPI) et la capacité financière de la Collectivité.

Chaque AP se décline en plusieurs enveloppes successives : les CP. Les AP doivent être, dès le moment du vote, traduites dans un échéancier de CP. Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP. A tout moment, la somme des CP doit être égale au montant de l'AP (Art L 2311-3 du CGCT).

Le montant de l'AP proposée correspond au montant prévisionnel global de l'opération toutes dépenses confondues, soit 720 000€ TTC. Les crédits de paiement prévus pour 2022-2023 seront chaque année actualisés pour tenir compte de l'avancement des travaux.

Numéro et libellé de l'action		AP Votée (TTC)	Crédits de paiement	
			2022	2023
			CP 2022	CP 2023
AP-2022-03-BG	Schéma d'aménagement et de développement (plan guide) pour la recomposition du littoral, la relocalisation des enjeux et la renaturation des sites (Action 1.1 volet 1 : Mission de Maitrise d'œuvre)	720 000,00 €		
	article 2031 -Etudes et recherches		216 000 €	504 000 €
Total dépenses			**216 000 €**	**504 000 €**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la création de l'AP/CP du budget général, ci-avant décrite.

→ Unanimité

N°45 - Budget Général – Durée d'amortissement subventions en nature

En 2021, la CMB a procédé à la régularisation des biens transférés au SDEAU suite à la délibération du 11 juillet 2018 et aux actes notariés établis en 2021.

Pour ce faire, cette régularisation s'est traduite budgétairement par une subvention en nature en faveur du SDEAU et une décision modificative a été adoptée le 24 novembre 2021 pour permettre cette comptabilisation.

Or, cette subvention en nature doit être obligatoirement amortie.

Afin de pouvoir comptabiliser la dotation aux amortissements correspondante, il vous est proposé d'adopter les durées suivantes selon l'instruction budgétaire de la M14 pour les subventions d'équipements en nature versées à compter de 2021 :

Code nature	Libellé compte	Durée d'amortissement
204411	Subvention d'équipement en nature - biens mobiliers, matériels et études	5 ans
204412	Subvention d'équipement en nature – bâtiments et installations	30 ans

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter les durées d'amortissement des subventions d'équipement en nature versées à compter de 2021 comme indiqué ci-dessus.

→ Unanimité

N°46 - Tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc à l'organe délibérant de créer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Chaque délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Le tableau des emplois est un document annexé au budget primitif.

Les emplois créés peuvent éventuellement être pourvus par des agents contractuels de droit public (en application des dispositions des articles 3 à 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ou de toute autre disposition législative et réglementaire en vigueur dans la fonction publique territoriale) ou, si les conditions sont remplies, par des salariés de droit privé en emploi aidé. Dans le cas de recours à des agents contractuels de droit public, le niveau de rémunération sera fixé dans la grille indiciaire de l'un des grades mentionnés lors de la création de l'emploi.

Le tableau détaillé ci-dessous présente le détail des emplois permanents existant à la communauté Coutances mer et bocage (situation au 8 mars 2021). Au total 449 emplois permanents existent. Les agents recrutés sur poste non permanents (en besoin occasionnels, remplacement, apprentis, étudiants…) ne figurent pas dans ce tableau.

Le tableau présenté ci-après au point 3 intègre la modification d'emploi présentée au point 1 de la présente délibération ;

1- Modification d'emploi
Cette modification concerne une modification de grade afin d'élargir les possibilités de recrutement sur ce poste. Le poste est aujourd'hui pourvu mais va être vacant prochainement.

REF DU POSTE	SERVICE AFFECTATION	SITUATION ACTUELLE			NOUVELLE SITUATION			DATE D'EFFET
		INTITULE DE L'EMPLOI	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	INTITULE DE L'EMPLOI	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	
CMB 323	Infrastructures et numérique	ADMINISTRATEUR SYSTÈMES ET RÉSEAUX	B/C	Cadre d'emplois des Techniciens Cadre d'emplois des adjoints techniques	DIRECTEUR ADJOINT DSIN - ADMINISTRATEUR SYSTÈMES ET RÉSEAUX	A/B	Cadre d'emplois des ingénieurs Cadre d'emplois des Techniciens	1er avril 2022

2- Synthèse des emplois

Pôle	Direction / Service	Nombre d'emplois permanents	Emplois permanents non pourvus
Présidence	Service Communication	3	
Direction générale	Direction Générale	5	
	DG-DGA EMPLOI FONCTIONNEL	3	1
	EN POSITION DE DETACHEMENT	2	2
Pôle Ressources et moyens généraux	Direction des Services Techniques	26	
	DG-DIR SERV TECH-DIRECTION	1	
	DG-DIR SERV TECH-BUREAU D'ETUDE	4	
	DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	7	1
	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	5	
	DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE DU STADE	9	
	Direction des Finances	9	1
	Direction des Ressources Humaines	10	1
	Direction des systèmes d'information et du numérique	10	
	Direction des affaires générales et juridiques	2	
	DG-Dir AGJ-Commande publique	1	
	DG-Dir AGJ-Secrétariat Général	1	
	Propreté des locaux	25	3
	Mission règlement général de la protection des données	2	
Pôle transition écologique et solidaire	Mission Transition Ecologique	4	
	DG-Transition écologique	2	
	DG-SARE	1	
	DG-Mobilité	1	
	Direction de l'Environnement	13	
	DG-Dir Environnement	1	
	DG-DIR ENVIRONNEMENT-DECHETS	11	
	DG-DIR ENVIRONNEMENT-ESPACES NATURELS	1	
	Qualité des eaux	12	
	DG-QUALITE DES EAUX	4	2
	DG-QUALITE DES EAUX-SPANC	4	
	DG-QUALITE DES EAUX-GEMAPI	4	

Pôle	Direction / Service	Nombre d'emplois permanents	Emplois permanents non pourvus
Pôle attractivité du territoire	**Direction de l'Urbanisme**	**8**	
	DG-Dir Urbanisme	3	1
	DG-Dir Urbanisme-Service ADS	5	
	Office du tourisme (EPIC)	**14**	**1**
	Direction du développement économique	**2**	
	Santé	**1**	
	Ingénierie Territoriale	**3**	**1**
Pôle sports-culture-jeunesse	**Direction de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse**	**220**	
	DG-Dir EEJ	10	
	DG-Dir EEJ-Ecoles	83	6
	DG-Dir EEJ-Enfance-loisirs-Périscolaire	66	6
	DG-Dir EEJ-Petite enfance-Crèches Halte-Garderie -RAM	61	4
	Service des Sports	**25**	
	DG-SERVICE DES SPORTS	13	
	DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	12	
	Coordination PESL	**5**	**1**
	Direction Culturelle	**36**	
	DG-Dir Culturelle-Ecole de Musique	16	
	DG-Dir Culturelle-Médiathèques et Bibliothèques	16	
	DG-Dir Culturelle-Patrimoine et PAH	3	
	DG-DIR CULTURELLE-VES	1	
	ESPACE FRANCE SERVICE	**1**	
Services extérieurs	**MISE A DISPOSITION**	**13**	
	Cinéma	1	
	Mairies	5	2
	Services aux communes	1	1
	Centre d'animation les Unelles	6	
TOTAL GENERAL		**449**	**34**

3- Tableau des emplois

Le détail du tableau est présenté en annexe.

Il est proposé au Conseil d'approuver le tableau des emplois présenté en annexe.

→ Unanimité

N°47 - Définition d'un projet et création de 2 emplois non permanents nécessaires à la réalisation de ce projet

Le Président informe l'assemblée :

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Descriptif du projet ou de l'opération identifiée :

Le contrat territorial eau et climat, signé entre l'Agence de l'eau Seine Normandie et les EPCI, est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à conduire les actions prévues, et l'agence de l'eau s'engage à apporter un financement prioritaire dans la limite de ses contraintes budgétaires. Au fur et à mesure du lancement des actions, celles-ci font l'objet de conventions financières, dont les effets peuvent s'étaler sur plusieurs années. Signé en mai 2019, le premier contrat territorial eau et climat de Coutances mer et bocage est arrivé à son terme au 31 décembre 2021. Il a permis d'appuyer la dynamique insufflée par la démarche de reconquête de la qualité des eaux littorales. Un second contrat a été préparé, pour la période 2022- 2024. Il s'inscrit dans la continuité du précédent en renforçant et confortant certaines actions déjà engagées.

Coutances mer et bocage s'engage dans ce contrat en tant que structure porteuse et opérationnelle du contrat. Des co-signataires (SIAES, SDEAU50, AVRIL, ville de Coutances, communes d'Agon-Coutainville, d'Annoville, de Blainville-sur-mer, de Gouville-sur-mer, d'Hauteville-sur-mer, d'Heugueville-sur-Sienne, de Lingreville, de Montmartin-sur-mer, de Quettreville-sur-Sienne, de Gavray-sur-Sienne, de Tourvillesur-Sienne, de Regnéville-sur-mer) s'engagent également auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie en tant que maître d'ouvrage de leurs actions.

Coutances mer et bocage, en tant que structure porteuse du contrat s'engage notamment à :

- Réaliser les actions inscrites au contrat pour lesquelles elle est fléchée maître d'ouvrage et tout mettre en œuvre pour faire réaliser par les autres co-signataires les autres actions (liste des actions portées par Coutances mer et bocage en annexe) ;
- Réaliser en particulier les actions « eau, biodiversité et climat » et de sensibilisation des acteurs ;
- Assurer les missions de pilotage : coordonner l'application du contrat, suivre en continu les échéanciers de réalisation des actions programmées, envoyer à l'agence chaque année un tableau d'avancement des actions, envoyer en fin de contrat un rapport technique et financier, s'assurer des missions de communication, mettre en place et présider un comité de pilotage.
- Permettre que les animateurs bénéficient de l'appui technique de l'agence de l'eau, et participent aux sessions d'échange et d'information que l'Agence peut organiser ;

- Ne pas interrompre les missions d'animation pendant une période de plus de 4 mois consécutifs.

De leur côté, les maîtres d'ouvrage signataires s'engagent à :

- Réaliser les actions inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- Informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ces actions
- Signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

Afin d'honorer les engagements contractuels auprès de l'agence de l'eau et de réaliser ainsi les actions inscrites dans le contrat, il est nécessaire de renforcer sur la durée du contrat (2022-2024) l'équipe de la direction de la qualité de l'eau. Pour mémoire, l'agence de l'eau s'engage alors à participer au financement des postes présentés ci-dessous sur les 3 ans du contrat. D'autres financements seront également sollicités en compléments selon les opportunités.

Le Président propose à l'assemblée :

Le président propose de créer, selon les opérations/missions définies ci-dessus, des emplois non permanents comme suit :

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	**Nombre d'emploi**	**Emploi et catégorie hiérarchique**	**Nature des fonctions**	**Temps de travail Hebdo**
Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024	2	Cadre d'emploi des techniciens cat B	**Technicien bocage** : Diagnostiquer les moyens existant visant la limitation des phénomènes d'érosion et de ruissellement / Elaborer et suivre des programmes de travaux bocagers **Technicien rivière** : Diagnostiquer les enjeux de restauration et de préservations des cours d'eau / Elaborer et suivre des programmes de travaux de cours d'eau	35h00/35h00

Le financement des postes est subventionné :
- Technicien bocage : 50 % par l'Agence de l'Eau et 50 % par le Conseil Départemental – Aucun reste à charge pour le collectivité.
- Technicien rivière : 50 % par l'Agence de l'eau et 30 % par le Conseil Départemental. 20 % à charge de la collectivité (soit environ 8 000€).

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade de technicien.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 – article 3 II et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Il est proposé au conseil de communauté d'adopter cette proposition.

→ Unanimité

N°48 - Autorisation de non prescription quadriennale concernant les travaux sur la ZA Regneville

La communauté de communes Coutances Mer & Bocage a été sollicitée par les sociétés PRY-TECH et CEGELEC concernant les révisions de prix à régulariser au titre des travaux d'aménagement de la zone d'activités de Regneville sur mer.

En effet, la commune de Regneville avait passé des marchés avec ces deux sociétés en 2011 et les derniers paiements réalisés par Coutances mer et bocage remontent à 2017.

La loi du 31 décembre 1968 sur la prescription des créances sur les personnes publiques dispose que « sont prescrites, (…) toutes créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis ».
Il apparaît que ces créances sont prescrites, pour celles n'ayant pas fait l'objet de réclamation permettant de suspendre le délai de prescription.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser monsieur le président, à procéder au paiement de ces factures prescrites au titre de la loi du 31 décembre 1968, considérant que les révisions de prix prévues au marché sont dues. Les crédits correspondants ont été inscrits au BP 2022 du budget annexe ZA Regneville.

→ Unanimité

N°49 - Reversement du contrat enfance jeunesse 2020

La caisse d'allocations familiales a notifié fin 2021 le montant et le détail de sa participation au titre des contrats enfance jeunesse pour l'année 2020. Certaines des actions financées par ces crédits sont assurées par d'autres organismes. Il convient donc de reverser à ces organismes les sommes correspondantes aux actions qu'ils ont mises en œuvre :

- Centre d'animation les Unelles (Ludothèque et ALSH): 35 224.44€
- Accueil de loisirs les petits mousses : 102 884,42€
- AREPE La p'tite récré : 4 569.12€

Pour information, Coutances mer et bocage a perçu un montant total de CEJ de 874 405.98 euros, après déduction de ces reversements, elle conserve donc la somme de 731 728 euros.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver ces reversements.

→ **Unanimité**

N°50 - Remboursement de frais à un tiers

En souhaitant débloquer un casier à la piscine communautaire, un agent de la collectivité a abîmé le blouson d'un enfant. Le montant du préjudice étant de 99 euros et compte tenu de son faible montant, l'assurance de Coutances mer et bocage ne peut prendre en charge celui-ci (franchise supérieure au préjudice).

Il est proposé au Conseil communautaire, à titre exceptionnel, de procéder au remboursement, à madame Pauline DUCLOS, de cette dépense par voie de virement bancaire pour un montant de 99€ TTC et à l'appui d'un justificatif de la dépense.

→ **Unanimité**

Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président

Attribution de subventions dans le cadre du SPANC : Le 21 mars 2022, le président a signé une décision pour attribuer les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie aux particuliers et collectivités dans le cadre des opérations de réhabilitations des installations d'assainissement non collectif inscrite dans la convention de mandat comme suit :

Nom	Prénom	Code postal	Commune	Montant Total
REGNAULT	Patrick	50450	LE MESNIL-VILLEMAN	4 345,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		50200	COURCY	6 276,00 €
CARPON	Jacky	50450	LE MESNIL-AMAND	5 199,40 €

Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau

*** Fauchage et éparage des voiries communautaires – attribution des marchés**

Dans sa séance du 2 février dernier, le bureau a attribué une partie des lots de la consultation relative à l'éparage et au fauchage des voiries communautaires, les autres lots étant infructueux.

Après relance de la consultation sur les mêmes bases, les lots « tracteur » n'ont vu qu'une offre chacun.

Celles-ci étant conformes au cahier des charges, il est proposé de les accepter et d'attribuer les lots 1 et 2 à l'entreprise STEA de Cerisy-la-Salle et le lot 3 à l'entreprise FATOUT de Saint-Sauveur-Villages.

Le tableau ci-après récapitule les attributaires pour l'ensemble des lots, ainsi que le montant annuel de leurs marchés et, enfin, le montant sur 3 ans.

N° et intitulé du lot	Entreprise	Montant annuel HT	Montant sur 3 ans HT
1 : Zone Est (tracteur)	STEA	12 676,54 €	38 029,62 €
2 : Zone Nord-Ouest (tracteur)	STEA	10 905,85 €	32 717,55 €
3 : Zone Sud-Ouest (tracteur)	FATOUT	22 833 €	68 499 €
4 : Zone Est (manuel)	BEATSE YON	2 142,00 €	6 426,00 €
5 : Zone Nord-Ouest (manuel)	BEATSE YON	1 842,80 €	5 528,40 €
6 : Zone Sud-Ouest (manuel)	BEATSE YON	3 610,80 €	10 832,40 €
	TOTAL	**54 010,99 €**	**162 032,97 €**

Pour mémoire, le montant estimé par les services était de 50 495,60 € HT par an.

Le Bureau communautaire a autorisé le président à signer les marchés avec les entreprises ci-avant désignées

*** <u>Acquisition d'un véhicule électrique pour l'ALSH de Quettreville sur sienne</u>**

Dans le budget primitif 2022, est prévue l'acquisition d'un minibus 9 places pour les besoins de l'ALSH de Quettreville-sur-Sienne.

Le budget proposé était de 55 000 €, correspondant à l'acquisition d'un véhicule électrique, en remplacement du véhicule actuel arrivant en fin de vie.

Après consultation de plusieurs concessionnaires, le choix s'est porté sur la concession MARY AUTOMOBILE de Coutances, pour un montant de 53 424,56 € TTC, incluant le bonus écologique de 2000 €.

A noter que, sous réserve d'un avis favorable des services de l'État, une subvention de 40 % pourrait être attribuée au titre de la DETR.

Le bureau communautaire a autorisé monsieur le président à signer le devis et le bon de commande correspondants.

*** <u>Attribution d'un marché de prestation intellectuelle – Schéma directeur cyclable</u>**

Le 19 septembre 2021, la stratégie mobilité rurale a été votée. Cette stratégie se décline en 7 axes dont le deuxième est consacré au développement de la pratique des modes actifs pour

favoriser le report modal et l'autonomie des personnes. Cet axe comporte 5 actions dont la première est consacrée à l'étude d'un schéma directeur cyclable à l'échelle communautaire.

Parallèlement, Coutances mer et bocage a répondu à l'appel à projet Avélo2, en y associant deux autres projets portés par Saint-Sauveur-Villages et Blainville-sur-mer, eux-mêmes engagés dans une dynamique similaire et souhaitant établir leurs schémas cyclables et modes actifs à l'échelle communale.

Lauréat de cet appel à projet, les études sont financées à hauteur de 60 % HT.

En janvier 2022, après validation des CCTP des schémas directeurs par la commission mobilité rurale pour celui de Coutances mer et bocage et par le conseil municipal pour Saint-Sauveur-Village, un marché de prestation intellectuelle été lancé le 13 janvier 2022.

Ce marché avec allotissement contenait 1 lot pour l'étude de Coutances mer et bocage (lot 1 – estimation à 40 000 € HT) et un second lot pour Saint-Sauveur Village (lot 2 – estimation à 20 000 € HT) soit un montant estimé à 60 000€ HT pour les deux lots. A noter qu'il n'y a pas de lot pour Blainville-sur-mer car un bureau d'étude avait déjà été retenu et l'étude finalisée rendue fin décembre 2021.

Les plis ont été ouverts le 14 février 2022, avec 8 offres d'accompagnements recevables.

Après analyse des offres par Coutances mer et bocage pour le lot 1 et Saint-Sauveur-Villages pour le lot 2, le choix principal se porte sur le même bureau d'étude pour les deux lots.

L'offre du groupement ECOAD / Egis Ville et Transport arrive en tête avec 83,22 points sur 100 pour le lot 1 Coutances mer et bocage, et 81,45 points sur 100 pour le lot 2 Saint-Sauveur-Villages, pour un montant de 35 025 € pour le lot 1 et 14 150 € pour le lot 2.

Une aide financière peut être sollicitée auprès de l'État (DETR). Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**
Etudes	49 175 €	DETR (20%)	9 835 €
		ADEME (Avélo2) (60%)	29 505 €
		Autofinancement	9 835 €
Total	**49 175 €**	**Total**	**49 175 €**

Le bureau communautaire a :

- validé le choix du cabinet d'étude ECOAD / Egis Ville et Transport pour la réalisation du schéma directeur cyclable de Coutances mer et bocage d'une part (lot 1) et pour la réalisation du schéma de Saint-Sauveur-Villages (lot 2)

- autorisé monsieur le président à signer les marchés

- sollicité une aide de l'État au titre de la DETR.

Débats généraux
NEANT

Questions diverses
NEANT